

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dix-huitième séance – Mercredi 11 octobre 2006, à 20 h 45

Présidence de M. Roberto Brogini, président

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, maire, *M. Manuel Tornare*, conseiller administratif, *M^{mes} Véronique Elefant-Yanni*, *Vera Figurek*, *MM. Eric Ischi* et *Frédy Savioz*.

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny*, vice-président, *MM. Pierre Muller* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 28 septembre 2006, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 10 octobre, mercredi 11 octobre et lundi 16 octobre 2006, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. A la suite de la demande d'un troisième débat sur les rapports PR-364 A/B/C/D, le bureau a décidé dans sa majorité de le tenir lundi. (*Protestations.*) Monsieur Bertrand, vous avez la parole.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Nous déposons une motion d'ordre pour demander la tenue de ce troisième débat ce soir. En effet, les mémoires sont fraîches, le débat s'est déjà déroulé de manière assez vaste et nous espérons que ceux qui ont provoqué ce troisième débat auront à cœur de proposer de nouveaux arguments ce soir même.

Le président. En effet, nous avons reçu une motion d'ordre signée par M^{me} Gaillard-Iungmann, M. Deshusses, M^{me} Perler-Isaaz et M. Jousson: «Le Conseil municipal demande que le troisième débat sur la proposition PR-364 ait lieu ce soir.»

M. Gérard Deshusses (S). Au nom de l'Alternative, je demande que ce troisième débat ait lieu ce soir, de manière à en terminer dans les meilleurs délais avec un sujet qui ne nous a que trop occupés. Si nous devons y revenir lundi, nous sommes convaincus que nous en aurions encore pour quelques heures – quelques heures de trop que nous payons très cher de nos propres deniers. Les citoyens ont le droit d'attendre de nous que nous avancions plus vite dans notre ordre du jour.

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Nous avons proposé cette motion d'ordre afin de conclure ce troisième débat ce soir. La discussion a bien eu lieu – peut-être s'est-elle même trop prolongée – et tous les arguments ont pu être présentés. Le troisième débat doit se dérouler dans de bonnes conditions et il n'est pas nécessaire de le reporter à une date trop éloignée de ce qui s'est passé ce soir.

A notre avis, il est bien que nous gardions tous les arguments à l'esprit, d'autant plus que les personnes intéressées par ce sujet et qui ne siègent pas dans ce Conseil municipal veulent certainement connaître dans les meilleurs délais notre décision. Il en va tout de même d'un certain avenir de Genève, de sa rade, de ses commerçants peut-être.

Il est donc temps d'en terminer avec cet objet. Nous avons épuisé nos cartouches, nous avons débattu et, si des compléments d'information devaient encore être échangés, faisons-le ce soir! Nous sommes encore dans le sujet, c'est pourquoi nous vous invitons à nous suivre dans cette proposition raisonnable.

M. Didier Bonny (DC). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe démocrate-chrétien s'opposera à la tenue du troisième débat ce soir. Il remarque tout d'abord que si le bureau a décidé, dans sa majorité, de la date de lundi, cela veut dire que des membres du bureau ne sont pas le relais de leur groupe... En effet, jusqu'à preuve du contraire, l'Alternative est majoritaire au sein du bureau, comme elle l'est dans cette enceinte.

Ensuite, quel est l'objectif d'un troisième débat? Nous n'en avons peut-être pas assez souvent et nous avons oublié que de nouveaux éléments peuvent éventuellement apparaître entre le deuxième et le troisième débat, afin que celles et ceux qui ont été aveuglés par une mauvaise décision disposent de quelques jours pour modifier leur point de vue. Or, aujourd'hui, les deux débats ne seraient séparés que d'une heure et demie, et c'est trop peu pour changer d'avis. Il est donc préférable que le débat ait lieu lundi soir. Il sera plus serein et chacun aura pu réfléchir à l'opportunité de mettre ces pavillons sur la rade.

M. Pierre Maudet (R). Je suis un petit peu surpris de la position de l'Alternative. Certes, et cela vous honore, j'ai entendu de la bouche d'un préopinant socialiste que l'Alternative était soucieuse de la gestion des deniers publics – une fois n'est pas coutume, aurais-je tendance à dire... Mais, Mesdames et Messieurs, chers collègues, l'esprit du troisième débat est très clairement exprimé dans notre règlement. C'est, précisément, de laisser un certain laps de temps entre le deuxième et le troisième débat pour prendre des renseignements et permettre à un certain nombre d'arguments et de positions nouvelles de se faire jour. Vous pouvez en douter, mais c'est simplement le respect de notre règlement.

Ce règlement est très clair. Son article 80, alinéa 1, dit que, «sauf urgence, le troisième débat doit être remis à une séance ultérieure». L'urgence, Mesdames et Messieurs, que vous semblez justifier ce soir pour reprendre le débat une heure et demie après, n'est pas réalisée. Vous connaissez la définition de l'urgence: c'est lorsque les intérêts de la Ville sont en jeu. Or les intérêts de la Ville ne sont

pas en jeu. Si nous avons pu attendre le report de plusieurs mois de cet objet par M. Ferrazino, pourquoi n'attendrions-nous pas trois ou quatre jours avant d'en reparler lundi?

Je trouverais particulièrement dommageable – à votre image aussi, Mesdames et Messieurs les représentants de l'Alternative – qu'une fois de plus vous fassiez une OPA sur les droits démocratiques de ce Conseil... (*Protestations.*) Qu'une fois de plus, alors que vous êtes les garants, parce que vous êtes la majorité, de ces droits démocratiques, vous bafouiez notre règlement. (*Applaudissements.*)

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Evidemment, le groupe libéral refusera l'urgence sur ce dossier. Il y a une très bonne raison à cela: la question que j'ai posée déjà deux fois au sujet du cahier des charges et à laquelle je n'ai pas eu de réponse. (*Exclamations.*) Et savez-vous pourquoi nous n'avons pas reçu de réponse sur le cahier des charges? Parce que le responsable du cahier des charges n'est pas M. Ferrazino, mais M. Hediger! Or M. Hediger n'est pas là ce soir et il ne peut donc pas nous répondre... Je trouve pour ma part extrêmement importante la présence d'André Hediger à cette séance de lundi, pour qu'il puisse nous dire où en est ce cahier des charges que nous attendons, Mesdames et Messieurs, depuis deux ans.

Une voix. Très juste!

M. Pascal Rubeli (UDC). Nous refuserons également le troisième débat ce soir... (*Brouhaha.*)

Le président. S'il vous plaît, un peu de silence!

M. Pascal Rubeli. Pour deux raisons. Premièrement, le bureau, à la majorité de ses membres présents lors de sa séance, a décidé de ne pas avoir ce débat ce soir. Deuxièmement, comme l'a dit M. Maudet, l'objectif du troisième débat, selon le règlement, est de permettre de réfléchir et, éventuellement, de trouver des arguments complémentaires qui pourraient faire changer l'opinion de certains. Je le répète, nous refuserons le troisième débat pour ce soir.

M. Alain Dupraz (T). J'ai entendu que la décision avait été prise à la majorité des membres du bureau présents. J'aimerais savoir quels partis n'étaient pas là, si c'est possible...

Le président. Le vôtre! (*Rires et applaudissements.*) Un autre parti de l'Alternative était également absent... (*Protestations.*) Les gens sont convoqués à 20 h 45, les membres du bureau sont censés montrer l'exemple au reste du Conseil, je suis désolé...

Des voix. Bravo! (*M. Coste demande la parole.*)

Le président. Monsieur Coste, nous sommes en procédure de vote... Bon, allez-y!

M. Olivier Coste (S). Monsieur le président, je voulais simplement dire que, lorsque vous convoquez le bureau, il faut juste le signaler. J'étais là à 20 h 45 et je n'ai pas été convoqué comme membre du bureau.

Le président. J'ai chargé les membres du bureau de vous chercher, mais ils ne vous ont pas trouvé, je suis désolé... (*Brouhaha.*)

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 39 oui contre 32 non (1 abstention).

Le président. Le troisième débat sur la rade aura lieu ce soir, après le point ajouté à notre ordre du jour, c'est-à-dire la proposition PR-505 en vue d'obtenir un crédit budgétaire supplémentaire pour procéder à un audit sur le fonctionnement du Grand Théâtre.

3. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition suivante, qui sera renvoyée à la commission des pétitions:

- P-180, «Stop au harcèlement policier à la rue de la Corratierie!».

4. Proposition du Conseil administratif du 11 octobre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 300 000 francs pour procéder à un audit sur le fonctionnement général du Grand Théâtre (PR-505)¹.

Exposé des motifs

L'atmosphère tendue qui semble régner aujourd'hui au sein du personnel du Grand Théâtre n'a pas échappé au Conseil administratif, autorité de surveillance de la Fondation du Grand Théâtre. Sur proposition des conseillers administratifs Patrice Mugny et Pierre Muller, il a décidé de faire procéder à un audit sur le fonctionnement général de cette institution, en accord avec le bureau de la Fondation du Grand Théâtre.

Afin de disposer d'une vision globale de la problématique, le Conseil administratif a considéré que cet audit devait notamment porter sur l'ensemble du personnel du Grand Théâtre, à savoir non seulement sur les employés engagés par la Ville de Genève, mais également sur ceux liés contractuellement à la Fondation du Grand Théâtre de Genève.

Un crédit budgétaire supplémentaire estimé à un montant de 300 000 francs est demandé par le Conseil administratif au Conseil municipal pour couvrir les coûts de l'audit.

Cette dépense d'un montant de 300 000 francs n'était bien évidemment pas prévisible et elle ne figurait donc pas au budget 2006 de la Ville de Genève.

De la clause d'urgence

L'urgence de cette problématique ne peut pas être mise en doute.

En effet, il est essentiel d'obtenir, sans délai, un crédit supplémentaire d'un montant de 300 000 francs pour réaliser rapidement cet audit, lequel est indispensable afin de comprendre et remédier, dans les plus brefs délais, aux problèmes survenus récemment au sein du personnel du Grand Théâtre.

Cela étant, il est nécessaire de faire usage de la clause d'urgence en vertu de l'article 32 de la loi sur l'administration des communes pour procéder, dans les meilleurs délais, à cet audit.

A ce titre, il sied de préciser que, vu que cet arrêté est muni de la clause d'urgence, la décision du Conseil municipal, s'il entre en matière, devra être

¹ Motion d'ordre, 2010.

approuvée par le Conseil d'Etat en vertu de l'article 61 de la Constitution genevoise et l'article 70, alinéa 1, lettre j), de la loi sur l'administration des communes.

Le Conseil administratif vous présente donc la proposition suivante:

PROJET D'ARRÊTÉ URGENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettre d), et 32 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 300 000 francs destiné à couvrir les coûts de l'audit sur le fonctionnement général du Grand Théâtre de Genève.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera financée par une économie équivalente dans le budget de fonctionnement 2006 de la Ville de Genève ou par un revenu supplémentaire équivalent.

Art. 3. – La charge mentionnée à l'article premier sera imputée au compte budgétaire 2006 sous la rubrique 318390 de la cellule A8000100 du Conseil administratif.

Art. 4. – Le présent arrêté est muni de la clause d'urgence prévue à l'article 32 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je répondrai évidemment à vos questions après mon introduction, mais il faut comprendre que l'enjeu est assez simple. Un certain nombre de personnes m'ont demandé pourquoi 300 000 francs, pourquoi l'urgence, pourquoi maintenant... Je l'ai brièvement expliqué hier, mais je serai un peu plus complet ce soir. Après-demain vendredi, si tout se passe bien, nous aurons une dernière réunion – j'espère que ce sera la dernière – entre tous les partenaires pour définir l'ampleur, le périmètre et le contenu du mandat de l'audit projeté.

Si nous parvenons à un accord, le conseil de la Fondation du Grand Théâtre devrait voter cet audit mardi 17 octobre. J'emploie le conditionnel, parce que,

évidemment, cet organe est souverain sur une partie du Grand Théâtre, même si la Ville, elle, est souveraine sur la fonction publique du Grand Théâtre. Ensuite, il y aura un appel d'offres et des candidats auditeurs et auditrices se présenteront.

A ce moment-là seulement, nous aurons des devis. Ils s'élèveront peut-être à 100 000, 150 000 ou 200 000 francs, mais nous n'aurons pas forcément l'argent sous la main. La fondation se voit mal aller chercher des sous sans connaître le montant nécessaire, mais j'espère qu'elle fera un bout du chemin. L'idée était alors que je demande au Conseil municipal une sorte d'autorisation de dépenser.

Je l'ai très clairement expliqué à des conseillères et conseillers municipaux pendant la pause, nous ne sommes pas en train de dire que le coût sera de 300 000 francs, car il ne s'agit pas du tout d'un devis détaillé. Une évaluation extrêmement large – je dirais à la louche – nous a permis d'imaginer une somme entre 150 000 et 200 000 francs. Si j'ai mis 300 000 francs, c'est pour une raison très simple: il est toujours plus agréable de dire que cela n'a pas coûté 300 000 francs – mais 200 000, ou 210 000, ou 150 000 – que de prévoir moins pour satisfaire tout le monde et devoir revenir ensuite pour demander une rallonge de 50 000 francs...

J'ai promis à différentes personnes qui m'ont interrogé à ce sujet de donner le montant retenu pour cet audit. Je le ferai d'ailleurs en partie mardi soir 17 octobre à la commission des finances, puis à celle des arts et de la culture, tout comme à la commission de contrôle de gestion. Elles seront réunies pour la circonstance pour parler de l'état des tractations au Grand Théâtre juste après le conseil de la fondation. C'était convenu avec le président de la commission des finances, M. Deshusses. Ainsi, dès que nous aurons les devis et que l'organe chargé du mandat de négocier – conseil de fondation ou bureau – aura choisi, avec la Ville de Genève, l'auditeur ou l'auditrice, je m'engage volontiers à revenir donner le montant de cet audit. Vous saurez dès lors, si je puis dire, à quelle sauce vous serez mangés sur le plan financier...

Mais si vous ne votez pas ce soir ce projet d'arrêté urgent PR-505, au moment où nous aurons les devis, nous devons attendre la prochaine session du Conseil municipal. Vous me direz que quinze jours de plus ne changeront pas grand-chose... Mais les tensions sont vives au sein du Grand Théâtre – Pierre Muller est d'accord avec moi – même si, aujourd'hui, elles se sont apaisées parce que les gens voient notre travail et nos discussions avec les uns et les autres. Nous avançons et nous aurons, je l'espère, un mandat acceptable pour tout le monde, car nous ne voulons pas, à la fin, entendre un partenaire nous dire que cette enquête a conduit à tel résultat et que c'était couru d'avance... Non, nous voulons un mandat accepté par tous les partenaires, une mise au courant de tout le personnel et, à l'arrivée, des conclusions portées à la connaissance de tout le monde. Je parle bien des conclusions et non de l'aspect confidentiel de l'enquête.

Pour cette raison, nous aimerions ne pas perdre de temps à partir du moment où nous aurons choisi l'auditeur ou l'auditrice. De ce point de vue là, dans le souci d'agir le plus rapidement possible, nous vous demandons cette autorisation de dépenser. Mais, étant donné que nous ne pouvons pas faire voter une autorisation de dépenser, nous passons par un crédit, parce que, finalement, un crédit, c'est comme lorsque vous votez les subventions au début de l'année: vous nous autorisez à les dépenser en cours d'année. Vous le voyez dans les comptes, nous avons parfois dépensé un peu plus en compensant ailleurs et, parfois, nous avons dépensé un peu moins. Dans mon département, il arrive que nous dépensions moins que ce que nous avons demandé!

J'espère vraiment que vous voterez ce crédit budgétaire supplémentaire, parce qu'un renvoi en commission équivaldrait à le repousser d'un mois. Je vous demande donc – c'est rare, mais la situation est tout de même particulière – de voter en urgence, sur le siège, cet arrêté. Je vous promets de vous tenir au courant des décisions du conseil de la fondation et des résultats de la réunion de vendredi. En outre, dans les deux ou trois semaines suivantes, selon le temps nécessaire pour détailler les propositions des candidats auditeurs et auditrices, je m'engage à présenter l'état des lieux de cet audit devant les mêmes commissions – ou, si vous la retenez, devant la commission des finances.

Voilà, j'espère avoir été clair, mais je suis prêt à répondre à toutes vos questions.

Préconsultation

M. Alexis Barbey (L). J'aimerais dire à cette assemblée et, au-delà, à l'ensemble des citoyens de la Ville de Genève toute l'attention portée à ce débat par le Parti libéral et le groupe municipal libéral. Ce débat doit être présidé, à notre sens, par un grand souci, le respect de l'institution du Grand Théâtre et, en particulier, de sa pérennité. L'institution du Grand Théâtre est, pour Genève, un vecteur de communication, un centre de culture, un facteur d'attractivité extrêmement important pour la communauté internationale. Le Conseil municipal, depuis des générations, manifeste un soutien jamais démenti au Grand Théâtre et l'ensemble des magistrats chargés de la culture en Ville de Genève ont toujours appuyé cette institution, quelles que soient leurs couleurs politiques et leurs convictions. Cela démontre bien l'importance du Grand Théâtre pour Genève.

La situation apparue récemment a mis en évidence le besoin d'engager un audit dans cette institution, afin d'analyser les problématiques et, surtout, les solutions qui procéderaient de cette enquête. A mon avis, ce besoin s'est fait unanimement ressentir et je rappelle à cette assemblée que l'audit a été demandé – pas seulement accepté, mais bel et bien demandé – par le conseil de la Fonda-

tion du Grand Théâtre. Comme dans n'importe quelle entreprise, fût-elle une institution largement subventionnée par le secteur public, les instances dirigeantes de cette institution doivent être à l'origine de l'audit et définir ses paramètres et son périmètre. Ces instances dirigeantes doivent être les premiers interlocuteurs et les premiers récipiendaires des conséquences et des considérants de cet audit, et des recommandations qu'il serait amené à formuler.

Le groupe libéral tient particulièrement à ce que cet audit soit un vrai travail de fond, dans un esprit d'analyse constructif, à l'abri des influences politiques. Ces dernières ne doivent pas s'exercer sur les auditeurs ni sur l'organisme audité, mais elles pourront ensuite se manifester librement, à la lumière des conclusions, dans le cadre des instances connues où les politiques sont représentés en fonction de leurs forces dans ce Conseil municipal. Nous souhaitons un débat serein et constructif, à la recherche de solutions qui ne prêteritent ni le travail, ni la qualité du travail sur le long terme, ni la créativité dont le Grand Théâtre a toujours su faire preuve.

Je ne voulais pas occulter l'aspect politique, mais j'en reviens maintenant au thème du débat, qui est finalement de nature financière. Il est important que ce genre de discussion reste à l'abri d'éventuelles pressions financières et que le déroulement et l'aboutissement de cet audit soient garantis par l'apport de fonds suffisants pour le mener à bien. C'est pourquoi, dans cet état d'esprit constructif, avec cette vision de l'avenir et ce désir de poursuivre le travail de qualité du Grand Théâtre, pour le long terme et pour Genève, le groupe libéral soutiendra cette demande d'appel de fonds du Conseil administratif.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Nous sommes totalement d'accord avec l'urgence et avec le fait qu'il faut revoir le problème. Cela dit, pour nous, le coût de cet audit est totalement inadéquat. Si nous faisons des comparaisons économiques, c'est n'importe quoi! En effet, 300 000 francs, par rapport à un salaire de 8000 francs par mois, cela fait 37 personnes et demie employées pendant un mois... C'est complètement absurde.

Cela dit, nous voulons bien faire confiance à M. Mugny. Nous avons pensé à un amendement selon lequel nous accepterions le crédit budgétaire quand les chiffres seraient connus, à partir d'un devis. Nous vous faisons confiance, Monsieur Mugny, nous voterons le projet d'arrêté urgent PR-505, mais ne nous trompez pas et ne trompez pas la population!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il existe un véritable malaise au Grand Théâtre et il est normal que nous préconisions de soutenir cette institution. Le Parti démocrate-chrétien dira

donc oui à cet audit, mais avec une certaine gêne, parce que nous avons voté tout à l'heure sur ces caissons de la rade... (*Rires.*) M. Ferrazino nous a expliqué que ces 3 726 000 francs seraient assumés de toute façon par les personnes qui prendraient ces pavillons et que c'était pratiquement gratuit... Maintenant, pour M. Mugny, ces 300 000 francs ne seront peut-être plus que 250 000 francs... A mon avis, on est en train de gérer cette Ville avec légèreté. L'Alternative nous dit: «Voilà, la droite s'énerve sans raison, puisque tout est pratiquement gratuit! Votons, votons, votons...»

J'aimerais rendre la population attentive au fait que nous avons là un problème. Quand le magistrat est venu en commission, il y a quelques mois, on a évoqué une affaire de *mobbing* et nous avons entendu ce discours: «D'accord, mais ce n'est pas ça... Tout sera géré... Tout est sous contrôle...» Actuellement, nous le constatons, tout n'est pas sous contrôle et nous devons vraiment nous poser la question du fonctionnement de nos institutions et du fonctionnement du département. Oui, j'ai le courage de le dire, car nous constatons certains problèmes assez graves!

Nous avons des représentants dans des conseils de fondation – à la Fondation d'art dramatique (FAD) et à la Fondation du Grand Théâtre – et nous nous apercevons que nous n'arrivons pas à gérer les choses. A mon avis, la Ville doit reprendre la maîtrise de ces théâtres, une maîtrise plus forte, et nous ne ferons pas l'économie de ce débat.

A l'évidence, mon propos est très désagréable pour le magistrat, mais un problème de fond doit être réglé. Quel est le rôle des conseils de fondation? Quel est le rôle des départements dans cette gestion? Nous devons, en commission en tout cas, nous attaquer à cette affaire.

M^{me} Martine Sumi-Viret (S). Le harcèlement sexuel, le harcèlement psychologique, l'atteinte à la personnalité sont des dénis graves des droits humains parce qu'ils détruisent la santé et la dignité des personnes qui en sont victimes. L'employeur – pour ce qui nous concerne, la Ville de Genève – se doit de tout mettre en œuvre pour protéger l'intégrité et la santé de chaque membre de son personnel, et des institutions – ici la Fondation du Grand Théâtre – qui dépendent d'elle.

En 2004, le Conseil administratif rendait une réponse à la question écrite de M. David Carrillo, qui s'inquiétait de savoir comment la Ville prévenait de tels agissements. A l'époque, la Ville tentait déjà d'endiguer la vague montante de ces pratiques intolérables, avec différents moyens plus ou moins bien adaptés, selon les situations. Deux ans après, force est – hélas! – de constater, au vu de l'affaire qui nous préoccupe ce soir, qu'elle n'a pas trouvé d'issue suffisamment rapide

et décente pour le personnel concerné. Ces mesures ont été insuffisantes et le coût humain engendré par les dysfonctionnements dus à quelques personnes est incommensurable.

Le groupe socialiste fait confiance au magistrat en charge de la culture et il souhaite, en acceptant de voter ce crédit, donner un signe fort pour résoudre la situation rapidement, pour la santé et la dignité du personnel concerné.

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI). Pour notre groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), je vous le dis d'emblée, nous allons naturellement entrer en matière pour cette demande de crédit. Il ne faut pas se tromper de débat, parce qu'il s'agit simplement là d'accepter un audit. C'est tout ce dont il est question! Tous les autres sujets n'ont pas à être abordés ici, ni le fonctionnement de la FAD, ni une sorte d'atteinte à l'institution du Grand Théâtre.

J'aimerais que le groupe libéral soit rassuré: en aucune façon nous n'avons l'intention de démolir l'institution que représente le Grand Théâtre. Au contraire! Nous voulons que le Grand Théâtre ait réellement les moyens de fonctionner correctement et nous pensons, nous aussi – d'autant plus quand vous dites que vous vous intéressez à son fonctionnement et que vous demandez le respect de cette institution – aux 400 personnes qui y sont employées. Comment pouvez-vous imaginer que nous ayons envie, en demandant cet audit, de ruiner l'institution ou – je ne sais – de jeter l'anathème sur elle? Jamais nous n'avons cette envie! Le Grand Théâtre doit fonctionner – et bien fonctionner – c'est notre seule volonté.

Ce soir, nous votons ce crédit pour que l'audit ait lieu. L'audit, contrairement à ce que vous dites, Monsieur Barbey, n'a pas été demandé par le conseil de fondation, mais par toutes les instances et, en premier lieu, par le magistrat. C'est lui qui a réussi à faire asseoir autour d'une table toutes les parties concernées, aussi bien les syndicats que le conseil de fondation, les représentants de la Ville et du personnel, et les employés. Ensemble, ils ont demandé cet audit.

Par conséquent, arrêtons de faire de la politique politicienne et des effets de manches sur le dos de l'institution et des employés, et votons ce crédit! Ainsi, l'audit aura lieu, tout sera mis à plat, les problèmes seront réglés et le Grand Théâtre pourra fonctionner!

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Nous pouvons, pour une fois, être d'accord avec M^{me} Gaillard-Iungmann, en tout cas sur le sens profond de son intervention. Pour ma part, je voudrais proposer deux amendements au projet d'arrêté PR-505. Le premier reprend les propos du magistrat à 17 h, quand il a développé sa motion

d'ordre pour inscrire cet objet à l'ordre du jour, à savoir que ces 300 000 francs seront votés sous réserve des versements qui seraient le fait de particuliers. Cela nous détermine à proposer un amendement modeste à l'article premier, visant à reprendre l'idée du magistrat et à ajouter la mention suivante:

Projet d'amendement

«*Article premier.* – Il est ouvert (...) *non couverts par des financements extérieurs ad hoc.*»

Le deuxième amendement n'est pas beaucoup plus lourd de signification. L'article 3 nous dit que la dépense sera inscrite dans la cellule du Conseil administratif. A nous libéraux, il nous paraît préférable de l'inscrire dans la cellule 3110, celle du Grand Théâtre, en ce sens que ce n'est pas un audit du Conseil administratif, mais bien un audit du Grand Théâtre, puisque c'est le Grand Théâtre qui est audité. D'ailleurs, comme le disait hier le magistrat quand il était interpellé au moment des questions, il revient au Grand Théâtre de conduire l'audit et d'en assumer la responsabilité.

Ce faisant, nous vous proposons de remplacer la cellule A8000100 par la cellule 3110, celle du Grand Théâtre, et la ligne 318390 à laquelle il est fait référence par la ligne 365, en ce sens que ce montant vient s'ajouter à la subvention versée à la Fondation du Grand Théâtre pour conduire cet audit:

Projet d'amendement

«*Art. 3.* – La charge mentionnée (...) sous la rubrique 365 de la cellule 3110 *Grand Théâtre.*»

Ce sont là des éléments techniques. J'en ai un troisième à l'attention du magistrat, mais il ne fait pas, lui, l'objet d'un amendement. Lorsque le magistrat, faisant référence à l'article 32 de la loi sur l'administration des communes, écrit dans la proposition que l'urgence «ne peut pas être mise en doute», c'est une manière d'écrire qui ne convainc que rarement un juge. Là, en l'espèce, c'est le Conseil d'Etat qui admet l'urgence et, vous le savez, il n'y a d'urgence au sens de l'article 32 que s'il y a péril en la demeure. Cela ne s'applique pas si le feu couve, comme c'est le cas avec le personnel du Grand Théâtre, mais si un incendie avait emporté une nouvelle fois la scène...

Dans le cas présent, la référence à l'article 32 de la LAC n'a simplement aucune chance de résister à l'examen du Conseil d'Etat. Vous vous en souvenez, alors que nous avons voté, au mois de mars 2006, dans ce Conseil municipal, sur la base de cet article 32, le projet d'arrêté PA-61 pour la construction immédiate

de vitrages antibruit à l'école de Saint-Gervais, parce que le chantier de la ligne Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse était en cours, le Conseil d'Etat nous avait dit que cela ne créait pas encore un péril. En conséquence de quoi la référence à l'urgence a été perdue.

Pour ma part, je crois que nous gagnerions du temps en placardant dès demain ce projet d'arrêté, sans attendre que le Conseil d'Etat nous le corrige au bout d'une semaine. Raison pour laquelle, si un délai référendaire doit courir et que sa longueur entrave le Conseil administratif, je conseillerai au magistrat de ne pas perdre un jour, mais de ne pas persister dans l'application d'une disposition qui aura de la peine à être acceptée.

C'était là trois observations qui n'avaient pas la hauteur des interventions antérieures, mais dont l'unique objectif est de faire en sorte que tout aille pour le mieux avec ce projet d'arrêté qui nous est suggéré. Je vous apporte ces amendements, Monsieur le président.

M. Jacques Finet (DC). Beaucoup de choses ont été dites et je n'ai pas du tout l'intention de revenir sur les considérations philosophiques sur le Grand Théâtre, puisque tout le monde est d'accord pour soutenir cette institution. Simplement, je parle au nom du groupe démocrate-chrétien. Nous soutiendrons ce projet d'arrêté, mais avec une remarque: environ 300 personnes travaillent au Grand Théâtre, si nous comptons les employés de la Ville et ceux de la Fondation du Grand Théâtre, et 300 000 francs, cela représente 1000 francs par personne.

Il y a peu de temps, j'ai mandaté une entreprise du même genre pour un travail tout à fait similaire pour une institution semi-étatique. Mon expérience personnelle m'a permis de constater que le coût des entretiens personnels et, bien sûr, de la rédaction du rapport était de l'ordre de 1000 francs par employé. Cela veut dire, Monsieur le conseiller administratif, que vous avez en main la possibilité de faire procéder à l'interview des 300 personnes du Grand Théâtre. J'ose espérer qu'on n'ira pas jusque-là et, bien entendu, nous vous faisons confiance pour réduire ce coût au minimum.

M. Guy Jousson (T). Notre groupe du Parti du travail était évidemment pour cet audit et il l'est toujours, étant donné qu'un certain nombre de termes comme *mobbing* et plaintes sont dans l'air. Par égard pour le personnel, nous ne pouvons pas laisser passer cela. Cet audit permettra à chacun, dans cette salle, d'en savoir un tout petit peu plus, de respirer par le nez et de faire revenir la sérénité dans une institution qui en a bien besoin. Pour la réalisation de ce travail, le magistrat vient de nous expliquer qu'il a besoin de cette avance de 300 000 francs et nous la lui donnerons.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Le groupe des Verts soutiendra cette demande. Le magistrat Patrice Mugny a explicité de façon claire les tenants et les aboutissants qui l'ont amené à faire cette proposition maintenant. Il s'agit, comme l'a rappelé la préopinante M^{me} Gaillard-Iungmann, de donner à cet audit les moyens de démarrer au plus vite afin de ne pas perdre de temps.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical ne peut qu'adhérer à la demande du magistrat. A vrai dire, le Grand Théâtre est l'institution phare de notre Ville et la plus grande institution culturelle de Genève, grâce à la qualité de son personnel et à son aura internationale. Nous sommes tous d'accord pour reconnaître l'existence d'un malaise et l'abcès doit être crevé. Mais ce malaise n'aurait pas pris une telle ampleur si nous avions été attentifs à certains signes avant-coureurs.

Nous soutiendrons évidemment la demande du magistrat. Quant aux deux amendements libéraux, très bien présentés par notre collègue Froidevaux, ils sont marqués au coin du bon sens. Nous les accepterons et nous voterons le tout ce soir.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, il va de soi, pour le groupe socialiste, que le Grand Théâtre est une institution d'importance qu'il entend soutenir comme il l'a toujours fait. Nous le savons tous et toutes, nous avons une énorme responsabilité dans le maintien et le développement de cette institution et il n'est pas question, ce soir, de changer en quoi que ce soit notre position.

Cela dit, notre inquiétude est extrême. Nous sommes contents que le magistrat prenne les choses en main en agissant très rapidement. Mais nous ne sommes pas experts en matière d'audit et il nous est difficile de nous prononcer sur le coût de ce type d'enquête. Par conséquent, nous faisons confiance aux spécialistes, à savoir ceux qui s'occupent de nous présenter ces devis. Nous en sommes convaincus, M. Mugny fera le nécessaire. Les amendements proposés par le groupe libéral sont marqués au coin du bon sens. Ils participent du souci de transparence que nous soutenons ici dans ce plénum et nous les adopterons.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je suis heureux de voir qu'une confortable majorité s'est dessinée et je vous en remercie. Je réponds juste sur deux ou trois points, pas du tout pour lancer un débat ou une polémique, mais parce que les choses doivent toujours être le plus claires possible.

Sur la qualité du travail au Grand Théâtre, j'aimerais rebondir sur les propos de M. Barbey, ou de M^{me} Gaillard-Iungmann, je ne sais plus qui en a parlé...

M. Blanchard et moi-même, nous avons eu cette première réunion avec une grande partie du personnel réuni face à nous – à l’exception des ballets et des chœurs, mais nous rencontrerons prochainement les ballets – en présence des signataires de la pétition. Nous les avons entendus nous dire à quel point ils aimaient le Grand Théâtre, qu’ils n’avaient aucune intention de le quitter sous prétexte qu’ils y seraient mal.

Tout le monde le sait, ce Grand Théâtre fournit aujourd’hui des prestations d’une qualité extraordinaire. Il offre aux amateurs d’opéra – et j’en fais partie – une programmation fantastique et, surtout, un spectacle sur scène merveilleux. Or c’est bien grâce aux gens qui travaillent au Grand Théâtre! Bien évidemment, des chanteurs viennent de l’extérieur et l’Orchestre de la Suisse romande est souvent dans la fosse, mais, comme vous le savez, nous les subventionnons aussi.

Cela pour vous dire que tout le monde, du plus haut de l’échelle jusque tout en bas, est fier du Grand Théâtre et de son offre au public et a du plaisir à y travailler. Le malaise actuel est à l’intérieur de l’institution, dans le traitement que les gens ressentent à leur égard. C’est important de le souligner et je remercie ceux et celles qui en ont parlé.

Je voulais dire un mot à M. Rudaz, mais il n’est pas là – ce sera donc pour tout à l’heure. Mais je tiens quand même à apporter une précision: on m’a accusé de beaucoup de choses, mais rarement, à ma connaissance, de tromper les gens sur la marchandise ou sur les budgets. Si un jour M. Rudaz découvrait que je l’avais trompé, j’accepterais qu’il me gronde, mais pas qu’il me gronde avant... A part cela, ce n’est pas très grave!

Monsieur Lathion, vous avez exprimé plusieurs fois en commission votre vœu de municipaliser les théâtres, le Grand Théâtre en particulier. Cela fera peut-être plaisir à certaines personnes ici ou là, mais la politique, en Suisse en général et à Genève en particulier, consiste actuellement à procéder par délégations. La FAD gère aujourd’hui deux théâtres – peut-être plus un jour – et nous donnons de l’argent à de nombreuses fondations et associations pour qu’elles travaillent et fournissent des prestations au public. C’est le système genevois et – dirais-je – le système suisse.

Municipaliser tout le monde et décider du contrôle des opérations est très français. Mais, à chaque nouvelle majorité, de nombreux directeurs râlent parce qu’ils changent... Nous, nous considérons que la démocratie a un aspect plus convivial et qu’elle fonctionne différemment. Heureusement, les directeurs des institutions ne changent pas lorsque des élus sont mécontents...

Je suis donc un réfractaire absolu à toute municipalisation automatique des grandes institutions. Dans le cas du Grand Théâtre, c’est vrai, le problème pourrait se poser, étant donné le caractère hybride de l’institution, avec 140 fonc-

tionnaires et environ 150 personnes dépendant de la fondation. Parfois, des gens très proches des fonctionnaires font le même travail que ces derniers, mais en ne bénéficiant pas du même statut. Cela devra être réglé, en tout cas en partie, et nous aurons peut-être un jour ce débat – un débat nécessaire.

Faudrait-il municipaliser dans le cas du Grand Théâtre seulement, puisque, de toute manière, c'est déjà fait partiellement? Mais je rappelle à ceux pour qui la Ville n'a peut-être pas agi assez vite que la direction de ce Grand Théâtre n'est pas la Ville. Il y a un conseil de fondation et, si la Ville est responsable des 140 fonctionnaires, ces derniers sont actuellement dirigés par des gens de la fondation: le directeur général, le secrétaire général, le directeur des services techniques, sont des gens «fondation». Je ne dis pas que ce n'est pas bien, puisque le système a marché dans le passé, mais il y a des problèmes aujourd'hui. Toutefois, la Ville ne peut pas être tenue pour responsable du dysfonctionnement actuel du Grand Théâtre.

Pour conclure, les amendements de M. Froidevaux sont tellement évidents que je les approuve, comme tout le monde. A propos de l'urgence, ce n'est pas moi qui rédige ce genre de texte après avoir décidé de l'intention. Pour ce qui est de nous passer de la clause d'urgence et de l'article 32 de la LAC, je laisse volontiers aux juristes le soin de régler cet aspect de la question. Pour ma part, je vous remercie de voter ce projet d'arrêté PR-505. J'espère avoir répondu à vos questions et dissipé peut-être certains doutes.

Mis aux voix, l'amendement de M. Froidevaux concernant l'article premier du projet d'arrêté est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix, l'amendement de M. Froidevaux concernant l'article 3 du projet d'arrêté est accepté sans opposition (1 abstention).

Le président. Il convient maintenant de faire voter la prise en considération de la proposition PR-505, mais, comme cela a été évoqué, faire référence à l'article 32 de la LAC me semble un peu périlleux. Je propose une petite interruption de séance pour consulter le bureau.

(La séance est interrompue pendant deux minutes.)

Le président. Le bureau vous propose de renoncer à la clause d'urgence, en supprimant la référence à l'article 32 de la loi sur l'administration des communes, ainsi que l'article 4 du projet d'arrêté, selon l'amendement suivant:

Projet d'amendement

Suppression de la mention de l'article 32 de la LAC et, par conséquent, de l'article 4 du projet d'arrêté.

M. Gérard Deshusses (S). Monsieur le président, cela ne veut-il pas dire que nous entrons dans le délai référendaire de quarante jours?

Le président. Nous entrons effectivement dans le délai référendaire de quarante jours, mais la dépense peut être autorisée s'il n'y a pas référendum. Un référendum m'étonnerait, étant donné l'unanimité de ce Conseil municipal en faveur de cet audit. Le changement de rubrique proposé par l'amendement de M. Froidevaux permet au Conseil administratif d'aller de l'avant.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je ne suis pas un juriste et j'ignore si cette manière de procéder est conforme, mais l'important pour nous est d'avoir le feu vert du Conseil municipal. S'il y avait un référendum, nous reviendrions peut-être devant le Conseil municipal. Cependant, je vois mal un référendum sur un objet pareil, puisque personne n'a envie d'aller contre le Grand Théâtre. Le risque existerait peut-être si le référendum était lancé mais, s'il devait aboutir, j'espère que nous trouverions une solution au sein de ce Municipal pour repartir dans la même intention de soutenir le Grand Théâtre. Cela dit, je le répète, je ne suis pas du tout juriste.

Le président. Juste un complément. Le fait d'évoquer l'article 32 de la LAC risque de bloquer tout le projet au niveau du Conseil d'Etat, qui pourrait refuser d'accepter notre délibération. Il s'agit donc d'un principe de précaution qui nous permet d'aller de l'avant. Le bureau le comprend ainsi.

Je mets au vote la suppression de la référence à l'article 32 de la LAC et la suppression de l'article 4 du projet d'arrêté qui en découle.

Mis aux voix, l'amendement du bureau est accepté sans opposition (3 abstentions).

Mise aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté amendé est acceptée à l'unanimité.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté amendé est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 300 000 francs destiné à couvrir les coûts de l'audit sur le fonctionnement général du Grand Théâtre de Genève non couverts par des financements extérieurs ad hoc.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera financée par une économie équivalente dans le budget de fonctionnement 2006 de la Ville de Genève ou par un revenu supplémentaire équivalent.

Art. 3. – La charge mentionnée à l'article premier sera imputée au compte budgétaire 2006 sous la rubrique 365 de la cellule 3110 «Grand Théâtre».

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

- 5. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargées d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 octobre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 726 000 francs, porté à 4 052 400 francs, destiné à la première étape du remplacement des pavillons de glaciers ou de billetteries et des toilettes publiques installés sur le pourtour de la rade (PR-364 A/B/C/D)¹.**

Troisième débat

M. Georges Queloz, rapporteur de minorité (L). Mesdames et Messieurs, nous avons demandé un troisième débat. Nous aurions souhaité le tenir lundi soir, mais vous ne l'avez pas voulu ainsi. Je le regrette beaucoup parce que j'aurais bien aimé que la majorité de cette assemblée réfléchisse au montant de cette proposition. En effet, on parle aujourd'hui de 17 conteneurs – comme vous les avez appelés – ou pavillons, ou édicules, mais il s'agit finalement de 34 conteneurs.

Alors, 300 000 francs pour un conteneur, je vous invite quand même à approfondir la question... A mon avis, certains propriétaires d'immeubles réfléchiront et, si vous êtes prêts à payer cette somme, ils réévalueront peut-être la situation de vos loyers. En termes d'autogoal, vous aurez une responsabilité et, jusqu'aux prochaines élections, il faudra assumer vos décisions.

Voilà 300 000 francs pour des conteneurs dont la valeur équivaldra à zéro dans quinze ans, mais qui auront coûté chaque année 15 000 francs en entretien, démontage, remontage, nouvelle peinture, et j'en passe... En raison d'un tel coût, cette proposition était déjà irrecevable. Pour ma part, avec tous les éléments nouveaux qu'elle contenait, cette proposition, si elle n'était pas refusée et renvoyée au Conseil administratif, aurait au moins dû être renvoyée en commission afin d'éclairer toutes les questions qui restent des grands points d'interrogation.

Une voix. Le cahier des charges...

M. Georges Queloz. Et notamment le cahier des charges, comme on me le souffle. Il faut assumer. Quand on fait des mauvaises propositions, il faut savoir en accepter les conséquences. Je vous laisse y réfléchir.

Vous auriez mieux fait de reporter ce troisième débat à lundi soir, puisque la nuit porte conseil... Mais vous en avez décidé autrement. Il ne vous reste pas

¹ Rapports, 1905. Suite du premier débat, 2016.

beaucoup de temps, alors demandez une suspension de séance pour accorder vos violons, parce qu'il n'y a pas vraiment unanimité dans vos rangs sur le choix que vous êtes en train de faire. Nous le savons, ce n'est qu'un débat politique et c'est triste d'en arriver là.

M. Alexis Barbey (L). Pourquoi tant d'obstination? (*Exclamations.*) Pourquoi tant d'obstination, d'un côté comme de l'autre de cet hémicycle? Pourquoi tant d'obstination de la part du magistrat à sauver un projet qui ne rencontre l'accord que de quelques-uns? Pourquoi tant d'obstination de la part des partis de l'Entente à combattre ce projet?

Mesdames et Messieurs, la raison est toute simple: la rade est un enjeu essentiel pour la Ville de Genève. La rade, c'est là où se rencontrent toutes les missions de la Ville de Genève que nous nous sommes engagés à défendre et à soutenir en prêtant serment dans cette enceinte. La rade, ce n'est pas seulement un enjeu esthétique ou historique, mais c'est l'endroit où se rencontrent toutes les populations de notre cité, les enfants nés à Genève, les populations qui y travaillent tous les jours – et Dieu sait s'il y en a! – les représentants des institutions internationales, le seul endroit de la ville où tous ces gens viennent au moins une fois par année profiter de ce qui nous tient tous tant à cœur. C'est le bien-vivre à Genève. Pourquoi? Parce que la rade est belle, elle est propice aux rencontres et à la poésie, à la rêverie et au souvenir des temps jadis, où la vie se passait à un rythme différent de celle d'aujourd'hui.

Pourquoi suis-je tellement attaché, à titre personnel, à ce dossier de la rade? Pourquoi refuser, du plus profond de ma personne, ce projet d'édicules multicolores? Simplement parce que la rade est l'endroit où la ville rencontre le lac, où l'eau s'approche du bitume et où nous pouvons, les citoyens que nous sommes, regarder une ligne d'horizon. C'est extrêmement important de permettre à l'esprit de voir plus grand et de savoir que des choses existent au-delà de l'horizon. Mais lorsque cet horizon est bouché par des espèces de monticules qui, même multicolores, restent d'une laideur qui me confond, je ne suis pas satisfait.

Pourquoi? Parce que je ne crois pas un instant que cet investissement substantiel auquel nous sommes en train de consentir – ou, en tout cas, auquel une partie de cette assemblée est en train de consentir – soit quelque chose de temporaire. Mesdames et Messieurs, depuis hier, nous avons entendu parler d'une dépense de 3 millions de francs pour des édicules que nous changerions au bout d'une dizaine d'années. Je n'en crois rien.

Si nous entrons dans cette logique, nous allons mettre en place des espèces de monticules qui seront là pour quarante ans et, dans quarante ans, Mesdames et Messieurs, nos petits-enfants nous demanderont: «Mais qu'avez-vous voté ce

soir d'octobre 2006?» (*Exclamations et rires.*) «Comment avez-vous gaspillé les deniers publics, comment avez-vous engagé l'environnement esthétique de notre ville sur des bases aussi fragiles?»

J'aimerais maintenant me tourner vers nos adversaires de la gauche et, en particulier, vers certains d'entre vous qui avez manifesté votre intérêt pour la motion préjudicielle que nous avons déposée. Elle appelait à une remise en cause et à la définition – ensemble et avec toutes les parties concernées – d'un projet commun autour de cette rade, qui permettrait d'intégrer les édicules que vous proposez aujourd'hui, s'ils étaient jugés nécessaires et utiles. Vous aviez reproché essentiellement à cette motion son caractère préjudiciel, à savoir qu'il s'agissait – je le confesse bien volontiers – d'une manœuvre parlementaire pour bloquer un projet.

Le groupe libéral n'a jamais eu cette logique de voter un projet contre un autre projet. Avec cette motion préjudicielle, devenue la motion M-641 intitulée «Une vision d'ensemble ambitieuse pour la rade de Genève», nous ne sommes pas arrivés avec un projet, mais avec une démarche. Cette démarche consiste à dire la chose suivante: avant de proposer de placer des édicules, d'installer l'éclairage, d'évacuer des bateaux et de suggérer une nouvelle circulation autour de cette rade, nous devons nous poser la question globale de savoir ce que nous voulons faire de cette rade.

Comment l'imaginons-nous et à quoi servira-t-elle pour nos concitoyens? C'est au nom de cette logique à long terme de construction et de participation que le Parti libéral vous invite à repousser ces édicules, pour éventuellement mieux les intégrer dans un projet ultérieur. Nous vous proposons de regarder la rade avec des yeux ouverts et non pas par le petit bout de la lorgnette.

M. René Winet (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous voterez probablement ce soir 4 millions de francs pour implanter des pavillons et des terrasses autour de la rade. Je me répéterai peut-être, mais notre groupe radical estime que nous n'avons pas encore reçu toutes les réponses à nos questions. A mon avis, nous avons attendu au moins dix fois le cahier des charges, qui est la base pour l'exploitation de ces terrasses autour de la rade.

Ce soir, le vote de ce Conseil municipal portera uniquement sur les structures, dont on peut discuter, notamment, la laideur ou la beauté. Mais nous ne voterons pas seulement un crédit pour des structures. En effet, notre décision engagera aussi l'exploitation générale, qui est, vous le savez bien, très difficile lorsque l'été est pourri.

Le magistrat Ferrazino pense que l'argent des loyers tombe très facilement, sans aucun problème... Mais ce n'est pas vrai et il vous suffit de lire aujourd'hui

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

les journaux pour vous rendre compte que la situation des fermages de la Ville de Genève n'est pas si rose! Vous pensez peut-être que vous voterez ce soir quelque chose de très facile... Non, Mesdames et Messieurs, c'est quelque chose qui nous collera encore pendant des années, parce que tous ces problèmes reviendront dans l'enceinte de ce Conseil municipal à l'occasion des budgets.

Mais, c'est clair, le Conseil administratif ne s'occupe pas tellement de la gestion, ce n'est pas son affaire... Je vous comprends bien, Monsieur Ferrazino, ce n'est pas votre préoccupation. Vous aimeriez bien mettre les infrastructures autour de la rade pour donner satisfaction aux touristes et à la population de Genève pour boire un thé ou un café, mais ce n'est pas tout... Cela a un prix. Monsieur le conseiller administratif, vous n'êtes pas naïf au point de croire qu'il suffit de mettre un bistro sur les quais pour que tout aille tout seul...

Je vous préviens, il y a la suite et elle pourrait être assez dure pour ce Conseil. Mais allez-y, votez cette proposition ce soir, il n'y a pas de problème! Laideur ou pas, beau ou pas, nous n'avons pas encore reçu les réponses tout de même cruciales pour faire face à l'exploitation de ces structures. Mesdames et Messieurs, réfléchissez avant de voter ces 4 millions de francs!

M. Didier Bonny (DC). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'espère qu'il n'y a pas trop de téléspectateurs de TV Léman bleu qui ont fait du zapping hier soir à 22 h, ce soir à 17 h 30 et maintenant encore... Ils doivent se demander si les débats repassent en boucle... (*Exclamations.*) Non, ce n'est pas le cas, nous sommes bien toujours sur le même sujet depuis hier soir à 22 h, et ce n'est pas encore tout à fait terminé puisqu'il y a un troisième débat...

Je regrette que ce troisième débat n'ait pas lieu lundi, car il se serait déroulé probablement dans une plus grande sérénité. En effet, nous aurions pu contacter quelques personnes de l'Alternative avec lesquelles, je le sais, la discussion est possible. Nous serions peut-être parvenus à une autre conclusion que celle du vote bloc contre bloc de ce soir, avec – je le ressens profondément – de l'arrogance, du mépris et un manque de respect de la part de la majorité à l'égard de la minorité.

A vrai dire, ce n'est pas la première fois que cela arrive, mais, en principe, c'est au moment du budget ou bien, par exemple, quand on nous refuse les amendements intelligents – n'est-ce pas, Monsieur Mino? – que nous déposons par rapport aux préaux – vous transmettez, Monsieur le président. Puis, quelques mois plus tard, on revient devant ce plénum en nous disant que, finalement, cet amendement était intelligent. Enfin, parenthèse fermée...

Il n'y a aucune ouverture pour une discussion de la part de la majorité, qui nous dit qu'elle détient le monopole du bon goût et que la minorité, ringarde, conservatrice, n'y comprend rien. (*Remarques.*) C'est tout à fait désolant et ce n'est pas une bonne chose pour la démocratie. D'ailleurs, je crois savoir que la même Alternative a assez longtemps maugréé contre cet état de fait au Grand Conseil, où les choses ont bien évolué. Ici, cependant, ce n'est visiblement pas encore le cas.

Je voudrais reprendre deux ou trois petites phrases entendues depuis hier soir à 22 h. Je rappelle celle de M. Gérard Deshusses, peut-être la meilleure. Je cite: «Ce n'est pas un grand projet que ce machin-là...» Il fallait quand même oser le dire pour ensuite le voter! Je rappelle aussi le sentiment des Verts, pour qui ce projet a le mérite d'exister. Comme argument pour défendre ces pavillons de la rade, on peut trouver mieux...

Si chacun, dans ce Conseil municipal, pouvait voter en son âme et conscience, il y aurait 60 non et 20 oui, tant il est évident que ce projet est mauvais et que la volonté d'uniformiser notre rade avec des cabanons militaires n'est pas du tout la solution convenable. D'ailleurs, l'Alternative, qui se veut plurielle et veut faire des nouvelles expériences, m'étonne un peu quand elle s'aligne derrière le magistrat pour dire: «Uniformisons, c'est formidable!» Je demande aussi, Monsieur le président, si la même Alternative est pour les uniformes à l'école... Pourquoi pas, finalement? Mais, j'en suis sûr, si on les lui propose, elle va hurler...

La position de la majorité ne changera pas, puisqu'elle votera ces pavillons ce soir. Quoi qu'il en soit, je trouve bien dommageable que nous ne puissions pas avoir une discussion sereine, avec un renvoi éventuel en commission, et que la seule alternative – si j'ose dire – qui restera à la minorité, à défaut de se faire entendre dans ce plénum, sera d'aller au référendum. Pour ma part, je souhaite le référendum et j'espère que les différentes instances des partis politiques opposés à cet arrêté le soutiendront également, afin que la population genevoise puisse s'exprimer sur ce mauvais projet.

M. Robert Pattaroni (DC). En prolongement, je relèverai que M. Deshusses s'est adressé à plusieurs reprises à l'Entente et à l'Union démocratique du centre en disant qu'on aurait pu trouver une solution et voter la motion préjudicielle transformée en motion ordinaire. J'ai même cru comprendre qu'il pense que son parti – ou lui personnellement – pourrait voter une motion en vue de trouver une solution, ou un complément de solution, à ce que nous avons voté jusqu'à présent.

J'aimerais savoir, Monsieur le président, si M. Deshusses peut répondre ce soir à la question suivante: l'un ou l'autre parti, du côté de l'Alternative, pour-

rait-il faire un pas avec l'Entente et l'Union démocratique du centre en direction d'une solution concertée?

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je vois que je focalise l'intérêt de nos collègues de l'Entente et j'en suis fort aise. J'espère répondre positivement à vos attentes...

M. Didier Bonny (DC). On n'y croit pas trop!

M. Gérard Deshusses. Non, mais, Monsieur Bonny – vous transmettez, Monsieur le président – je vous ai écouté avec attention et j'ai infiniment regretté le fait que vous débordiez largement le cadre de l'objet de ce soir, pour faire le procès de l'Alternative. Je n'attendais pas grand-chose de positif dans ce type de discours, mais j'aurais souhaité qu'on en reste à l'objet.

Vous avez parlé d'irrespect de notre part. Je ne qualifierai pas vos propos de tout à l'heure, mais je les regrette, parce que, dans notre esprit, il s'agit de vous respecter, nous l'avons toujours fait et nous continuerons à le faire. Et si je vous réponds ce soir, c'est pour cette raison. Je constate que nous avons dit beaucoup de choses que vous n'avez pas entendues, et je le regrette. Il ne s'agit pas pour nous, ce soir, d'avoir un manque de respect, mais nous constatons, je crois, une certaine incompréhension par rapport à votre attitude.

Alors, qu'en est-il? Le monopole du bon goût? Nous vous l'avons dit: ce n'était ni le cas ni l'objet. De vous à moi, je ne me prononcerai pas sur la qualité esthétique de ces bâtiments, de ces édicules, de ces cabanes. J'ai dit, pendant que vous n'étiez pas là, Monsieur Bonny – vous transmettez, Monsieur le président – que, pour moi, Genevois de souche, une cabane, c'est quelque chose de positif. Je viens de la campagne, où nous n'avons aucun souci à appeler un modeste bâtiment une cabane. Comme les générations antérieures, nous avons souvent rêvé – je me répète parce que vous n'étiez pas là – de cabane au Canada... Et avec le sourire aux lèvres, figurez-vous! Je ne sais pas comment il faut qualifier ces bâtiments, il n'empêche qu'en termes d'esthétique nous ne sommes pas aptes à en juger, et ce n'est pas notre rôle.

Vous me reprochez aussi d'avoir parlé de «machin». Mais c'était, encore une fois, pour vous dire combien ce projet est modeste et combien s'y arrêter autant de temps montre que votre mesure des choses n'est pas adaptée. Quand vous dites, par exemple, qu'il s'agit d'un grand projet, je n'y comprends plus rien, mais plus rien du tout, car ce projet est extrêmement modeste et transitoire, ni plus ni moins. Nous n'allons rien changer d'important, nous allons simplement répondre à une

nécessité du temps et des lieux, une nécessité qui restera relativement éphémère, parce que ces bâtiments – ces cabanes – ont une durée de vie limitée.

Je réponds, Monsieur le président, à M. Barbey, qui nous dit que la durée de vie de ces édicules est de l'ordre de quarante ans... Il y a donc une vingtaine d'édicules construits pour 4 millions de francs et pour quarante ans. Si vous faites un calcul tout simple, chaque bâtiment coûtera 2000 francs par année. Mais il ne faut pas rêver, ces bâtiments, quelle que soit la qualité de leur construction, n'ont pas une durée de vie pareille, et nous le savons bien!

A propos de la motion, c'est vrai, le groupe socialiste est prêt à travailler en concertation avec les autorités de la Ville et du Canton en vue d'un aménagement global et de qualité de nos quais, de nos rives et de cette rade. Mais, encore une fois, nous ne sommes pas en train d'opposer un projet à 3,7 millions à un projet qui, lui, engloberait la totalité de ces surfaces. Ce n'est pas le même prix et nous vous l'avons déjà dit.

Pour l'instant donc, ce projet si modeste n'est que transitoire et il nous permettra simplement de répondre pratiquement à un besoin réel, parce que les bâtiments actuels sont devenus carrément insalubres. Ces baraques – oui, ce sont bien là des baraques! – ne répondent plus à rien et ce qui se trouve maintenant sur les quais en termes de bâtiments de glaciers ne convient pas du tout sur le plan esthétique. C'est mon avis propre, un jugement totalement personnel que j'assume mais que le Parti socialiste et l'Alternative ne sont pas du tout obligés de partager.

A mon avis, nous pouvons essayer de faire autrement. Ainsi, les quelque dix années pendant lesquelles nous verrions le projet de nos magistrats se concrétiser permettraient justement la mise en place d'une concertation Ville-Canton et la réalisation – je le souhaite – du projet de vos rêves et de nos rêves. Il consisterait notamment à réduire sensiblement le trafic sur ces quais. Nous pouvons aménager les plus beaux quais du monde, Mesdames et Messieurs, mais nous n'arriverons à rien tant qu'ils seront perturbés par le trafic.

Je dois le dire, je souhaite l'application stricte des normes des ordonnances fédérales OPAir sur la protection de l'air et OPB sur la protection contre le bruit. Elles nous aideront dans ce cheminement. J'ai peur, en effet, que la volonté politique que vous semblez manifester ce soir ne soit que velléitaire, tant il est vrai que ces groupes soucieux de tant de choses pour cette rade si belle – je suis parfaitement d'accord avec vous tous – sont les mêmes qui, parfois, ont souhaité y placer un pont, un tunnel, des embranchements quasi autoroutiers, et cela sur les quais mêmes.

Or je ne vois pas comment – vous transmettez à M. Barbey, Monsieur le président – on pourrait, depuis les jetées, contempler la vastitude du lac avec l'horizon.

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

zon bouché par une barre de béton autoroutière... Je suis inquiet. Nous devons parler de tout cela – si possible honnêtement et sans hypocrisie – et prendre le temps de nous asseoir véritablement autour d’une table, car nous avons beaucoup de chemin à parcourir ensemble.

Ce soir, j’ai l’impression que nous sommes en train de dérapier autour de ces malheureux 3,7 millions de francs. Vous nous y entraînez, mais j’ai voulu vous répondre, parce que vous nous avez interpellés et que, en tout respect, nous devons être clairs. En tout cas, il faut évacuer les malentendus. En ce qui concerne le groupe socialiste, si vous êtes prêts à discuter sérieusement d’un aménagement des quais et de l’ensemble du site de la rade, nous serons avec vous. Totalemement. (*Applaudissements.*)

M. Guy Jousson (T). En tout cas, la rade n’appartient ni à la gauche ni à la droite, pas plus que le bon sens, pas plus que le bon goût, qui n’appartient pas non plus aux architectes. A vrai dire, le groupe du Parti du travail a décidé de soutenir ce projet parce qu’il est transitoire et qu’il a l’avantage d’exister – comme viennent de le dire mes amis socialistes. Mais, nous devons quand même le reconnaître, parmi les hommes et les femmes que nous représentons, certains ont été fort étonnés par les caractéristiques de ces bâtiments. Mais peut-être ont-ils des goûts spéciaux...

Si notre groupe a décidé de soutenir ce projet, à titre personnel et par loyauté envers ces hommes et ces femmes, je m’abstiendrai.

M. Philippe Herminjard (R). Monsieur Jousson, vous avez raison – vous transmettez, Monsieur le président – la rade n’appartient ni à la gauche ni à la droite. Il s’agit simplement d’un sujet populaire et émotionnel. On veut donc, ce soir, nous vendre des bunkers immondes, mais là n’est pas l’essentiel, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux. L’édicule cache le ridicule dans cette affaire...

J’ai entendu plusieurs préopinants de l’Alternative nous dire très clairement, entre hier et aujourd’hui, que ce projet fait partie d’un ensemble. D’abord, la totalité du projet ne s’élève pas à quelque 3,7 millions de francs, mais à plus de 8 millions de francs! Mais, plus grave encore, M. Deshusses a dit que ce projet consistait non seulement à mettre des conteneurs à disposition, mais à réaménager l’accès pour les piétons et, pour assurer le confort de la promenade de ces mêmes piétons, à diminuer le bruit, et en priorité le bruit des voitures. Sous-entendu: mettons les piétons, supprimons les voitures! C’est ce qu’a dit M. Deshusses tout à l’heure... Vous transmettez, Monsieur le président. Ce n’est pas bien, de la part d’un socialiste, de voler les idées des écologistes de la Ville... (*Exclamations.*)

Le président. Je transmettrai.

M. Gérard Deshusses (S). Je n'ai jamais dit cela, Monsieur le président!

M. Philippe Herminjard. Si, vous avez dit cela, Monsieur Deshusses, vous relirez le *Mémorial*, vous verrez, c'est tout à fait exact... Supprimer les voitures autour de la rade, mais il faudra m'expliquer, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, comment va vivre et survivre la Genève de ce III^e millénaire. (*Brouhaha.*) Je le rappelle, la traversée – ou les traversées – de la rade a déjà fait l'objet d'une discussion diablement émotionnelle... (*Chahut.*)

Le président. Monsieur Herminjard, nous parlons des pavillons autour de la rade...

M. Philippe Herminjard. J'y viens, Monsieur le président.

Le président. J'attends...

M. Philippe Herminjard. Il y a quelques années, on a refusé, ou l'Alternative a fait refuser les projets de traversée de la ville par la rade et, aujourd'hui, les mêmes milieux, l'Alternative et la gauche dans son ensemble, veulent nous empêcher de traverser la rade par les quais. Ils devront m'expliquer comment les gens de la rive gauche feront pour aller en Suisse demain. (*Brouhaha.*)

Ce projet, tel qu'on veut nous le vendre ce soir, n'est qu'une partie d'un grand projet de suppression des voitures en ville de Genève. (*Protestations.*) Chacun ici doit le savoir... (*Huées.*) C'est une des raisons pour lesquelles il faut absolument le rejeter. Evidemment, l'Alternative nous reproche de refuser ce projet au nom de simples petites critiques – les conteneurs ne sont pas jolis, leur couleur n'est pas belle... – mais c'est bien pire! En effet, vous nous mettez dans le doute, parce que, derrière ces couleurs et ces vilains bunkers, il y a une velléité de faire bien plus grave. C'est donc pour cette raison, Mesdames et Messieurs, qu'il faut jeter ce projet au fond de la rade. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Rubeli (UDC). J'ai entendu à plusieurs reprises ce soir le mot «modeste». C'est vrai, ce projet est modeste, et c'est peut-être bien cela qui est

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

triste et dommage. Raison pour laquelle nous avons soutenu, hier soir, la motion préjudicielle demandant de remettre sur le métier toute cette opération.

Il y a un autre élément. Des électeurs, représentés sur les bancs d'en face comme chez nous, doivent aujourd'hui se poser des questions après tant d'heures de débats... On nous dit souvent que nous tournons en rond, que nous débattons en rond, que nous n'avancions pas. Vous allez me rétorquer que nous avons demandé le troisième débat et c'est vrai, parce que cela fait aussi partie de notre mission politique dans ce genre de situation. Mais, en tout état de cause, nous arrivons pour notre part à la décision, comme je l'ai dit précédemment, de ne pas voter ce crédit mais d'aller vers quelque chose de beaucoup plus conséquent, avec une étude différente. Je le répète, ce projet reste modeste et, par conséquent, il n'est pas nécessaire de le voter.

M. Alexis Barbey (L). Je prends la parole pour la dernière fois sur ce sujet, je vous rassure, Monsieur le président. Je voulais vous dire que je crains, à titre personnel, que nous n'allions en direction d'un vote que l'Entente ne pourra pas gagner ce soir. Mais j'ai quand même quelques lueurs d'espoir, parce que, même si la Ville s'apprête maintenant... (*Brouhaha.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît, je vous demande de faire un peu de silence. Poursuivez, Monsieur Barbey...

M. Alexis Barbey. ... à investir 4 millions de francs dans un projet auquel elle ne croit pas vraiment, les débats qui nous ont animés m'ont montré qu'il y avait, dans cette salle et dans les différentes composantes politiques qui nous rassemblent – ou nous désassemblent – des envies de trouver une autre solution pour la rade.

Cette solution différente – et là je ne me prononce plus en qualité de représentant du groupe libéral, mais à titre personnel – passe peut-être, pour certains, par l'idée de supprimer une partie du trafic automobile le long de la rade. A mon point de vue, ce serait une bonne idée, mais, pour être appliquée, elle devrait passer par des solutions extrêmement ambitieuses qui devraient inclure probablement... (*De nouvelles demandes de parole s'affichent à l'écran mural.*) Je vois que je ne suis plus le dernier sur cet objet, mais ce n'est pas grave... Ces solutions devraient inclure des aménagements importants, notamment une traversée de la rade, seule manière de détourner une partie du trafic automobile de transit qui passe à l'heure actuelle par ces quais... (*Exclamations.*)

Alors, Mesdames et Messieurs, je donne rendez-vous à tous ceux qui se sont déclarés intéressés par des solutions globales et ambitieuses, dont l'implantation

pourrait être progressive. Je leur donne rendez-vous pour le débat sur la motion M-641, déposée par le Parti libéral, et qui envisage précisément une telle solution. Asseyons-nous tous ensemble autour de la même table, mais, je l'espère, avec moins de bruit que ce soir!

Le président. Effectivement, il commence à y avoir beaucoup de bruit, à croire que tout a été dit... Mais beaucoup d'orateurs se sont encore inscrits et, comme dans notre règlement rien ne nous permet de clore une discussion, nous la poursuivons. M. Deshusses, pour la deuxième fois en troisième débat.

M. Gérard Deshusses (S). Et la dernière, Monsieur le président, quoi qu'il arrive! Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je voulais simplement, puisque nous parlions de respect tout à l'heure, rassurer M. Herminjard: si nous avons souri à ses propos, c'est que nous avons compris... Monsieur Barbey, nous prenons rendez-vous quant à votre proposition, car nous sommes prêts à partager votre projet de réel aménagement de la rade à la hauteur de nos ambitions, avec un trafic réduit. Mais il faudra le faire également avec un parti, le Parti radical, que nous devons aider à comprendre notre attente et celle des Genevoises et des Genevois. C'est pourquoi, lorsque j'ai dit tout à l'heure qu'il y aurait encore bien du chemin à parcourir, j'avais raison, mais je sais maintenant que nous serons au moins deux à aider les radicaux!

M. Roman Juon (S). Je ferai très court. Il a été annoncé en tout cas à deux reprises – mais d'autres m'ont peut-être échappé – le lancement éventuel d'un référendum, suivant notre vote de ce soir. Je veux rappeler que nous envisageons aussi la possibilité de lancer une initiative, parce que c'est beaucoup plus positif. Cette initiative permettrait au peuple de voter pour l'installation immédiate de ces pavillons. Je ne sais pas à combien de lancements d'initiatives j'ai participé dans ma vie politique – c'est vous dire que je suis un habitué! – mais cela me ferait un grand plaisir d'en lancer une nouvelle pour convaincre la population genevoise de voter ces pavillons, afin que nous puissions les réaliser l'année prochaine déjà.

M. Georges Queloz, rapporteur de minorité (L). Lorsque nous avons voté le crédit d'étude, nous savions que le montant final irait tout de même au-delà de 11 millions, peut-être jusqu'à 15 millions de francs. Aujourd'hui, on vote une première étape et puis on met la main dans l'engrenage... Alors moi, avec les propos entendus ce soir, je crois franchement que la gauche caviar soigne son image... (*Huées et rires.*) On nous dit: «C'est modeste, 300 000 francs pour un

petit pavillon, pour un conteneur...» Mais je ne sais pas si vous avez les pieds sur terre... Quand la population entend un chiffre pareil pour un vulgaire conteneur qui, dans quinze ans, sera cuit – il n’y a pas d’autre terme pour cela – eh bien, on ne peut pas dire que c’est modeste!

D’autre part, en termes d’aménagement, de réussite, de concept, de démonstration, nous avons déjà une trace... Regardez la place de Cornavin! Il faudrait commencer par la débaptiser, parce qu’elle a disparu... D’ailleurs, personne ne la trouve belle, séduisante, fonctionnelle. Il en sera de même sur cette magnifique rade, avec ce chargement de baraques entourées de sacs poubelles, de remorques frigorifiques, de panneaux en tout genre... Enfin, une gabegie organisée, je vous l’assure! Mais, encore une fois, vous êtes majoritaires... Alors, assumez!

M^{me} Monique Cahannes (S). Bien sûr, je ne voulais pas intervenir dans ce troisième débat, mais disons que les incitations sont trop importantes pour que je n’y refuse. Si j’ai bien compris, on peut tout reprendre à zéro dans le troisième débat...

Une voix. Oui!

M^{me} Monique Cahannes. Bien, alors on va tout recommencer à zéro... (*Rires.*) Merci! Je vous propose, chères et chers collègues, de commencer par fermer les yeux. Vu l’heure tardive, je pense que vous obéirez volontiers à cette injonction... (*Rires.*) Fermez les yeux, Mesdames et Messieurs, et regardez bien la rade telle qu’elle est actuellement...

Des voix. Ah! Ah! Magnifique!

M^{me} Monique Cahannes. Qu’en dites-vous? Vous la repoussez, vous la rejetez, vous la trouvez hideuse, avec des barbelés, des trucs hétéroclites, n’importe où, n’importe comment, les piétons qui ne peuvent pas passer, les voitures qui sont partout... J’en passe et des meilleures!

Certains parlent depuis des siècles de réaménager cette rade et ils ne font rien, mais notre municipalité a eu le courage et le mérite de prendre le taureau par les cornes, d’organiser un concours, de mettre sur pied un jury de professionnels extrêmement pointus, qui ont choisi les pavillons sur lesquels nous allons voter ce soir. Ces pavillons ne sont pas et ne seront jamais du goût de tout le monde. Comme je l’ai dit hier soir, les goûts et les couleurs se discutent: vous pouvez

faire le test sur n'importe quel objet dans n'importe quel cercle, vous ne trouverez jamais une unanimité.

Que voulons-nous avec ce projet? Nous voulons redonner la priorité au public pour qu'il puisse jouir du lac, car il est effectivement notre trésor majeur. M. Barbey – je regrette qu'il ne soit pas dans la salle – m'a tendu une perche, parce que, voyez-vous, il y a quelques semaines, «La soupe est pleine», l'excellente émission de la Radio suisse romande, avait invité une personnalité du Parti libéral dont je ne connais même pas la fonction exacte. L'animateur, essayant, à l'instar d'un autre journaliste, de ne pas manier la langue de bois, lui a demandé: «Mais alors, Monsieur, avez-vous un appartement à Verbier?» – «Oui.» – «Avez-vous un bateau sur le lac?» – «Oui.» Ainsi, je comprends très bien que M. Barbey se préoccupe moins de l'aménagement de la rade, puisqu'il possède lui-même – il nous l'a dit tout à l'heure – un voilier sur le lac. Il a donc une perspective tout à fait différente sur la rade, ce qui n'est malheureusement pas la chance de beaucoup de gens...

Nous demandons simplement la revalorisation de cette rade. Ces pavillons – je l'ai déjà dit mais je le répète, puisqu'on recommence tout au troisième débat – sont sobres, simples, contemporains. On veut nous faire croire que tout le monde est contre, mais ce n'est pas vrai. Plusieurs préopinants l'ont souligné, les sondages s'annulent les uns les autres, puisque certains sont favorables et d'autres contre. Nous n'avons pas peur d'aller devant le peuple, même si, dans ce genre de débat, la démagogie est souvent gagnante. Mais, à mon avis, l'acceptation de ce projet serait vraiment un plus pour nous tous. (*Applaudissements.*)

M^{me} Odette Saez (DC). Deux séances plénières consacrées à du matériel prétendument provisoire... Sachant que l'Alternative aura de toute façon son vote majoritaire, laissons-la donc face à ses responsabilités!

Le président. Eh bien, c'était bref!

M. Marc-André Rudaz (UDC). Ce sera court aussi! Il faut revoir la rade dans son ensemble, mais on aime ou on n'aime pas ce qui est prévu aujourd'hui. Personnellement, je n'aime pas. A chacun ses goûts et ses couleurs, à chacun son point de vue, mais le coût me paraît un petit peu disproportionné par rapport aux réalités.

J'habite à 500 m de la rade et elle me convient personnellement assez bien comme elle est aujourd'hui, malgré certains problèmes. Mais je trouve regret-

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

table de dépenser un trentième de notre budget annuel pour réaliser ce projet. Qu'on revoie la rade dans son ensemble! Vous voterez ce que vous voudrez – chacun ses idées – mais, quant à nous, nous refuserons.

M. Didier Bonny (DC). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, rassurez-vous, je serai extrêmement court! Monsieur le président, j'aimerais que vous transmettiez à M^{me} Cahannes que j'ai obéi à son injonction. J'ai fermé les yeux, mais, en les fermant, il y a eu...

Une voix. Une lueur!

M. Didier Bonny. Justement pas une lueur, mais une sorte de cauchemar... (*Rires.*) En fait, ce n'est pas l'image actuelle de la rade qui est venue à mes yeux, mais la future image, qui était la suivante: j'étais du côté du Danemark, à Legoland... (*Rires.*) Effectivement, la proposition de ce soir n'est rien d'autre qu'un assemblage de briques de Lego de toutes les couleurs, et si on veut mettre 4,5 millions de francs pour cela, laissons alors l'Alternative prendre ses responsabilités! (*Applaudissements.*)

Le président. Il n'y a plus d'orateur inscrit... (*Exclamations.*) Une quarantaine de prises de parole en premier débat, déjà dix-sept en troisième – pour la statistique... Nous allons passer en procédure de vote et il m'a été demandé tout d'abord de renvoyer cet objet en commission, mais je n'ai pas saisi laquelle. Ce rapport vient de deux commissions, la commission des travaux et la commission de l'aménagement et de l'environnement, à moins que vous ne vouliez créer une commission ad hoc... Madame Cahannes, vous demandez la parole, mais ce n'est pas vous qui avez demandé ce renvoi en commission...

M^{me} Monique Cahannes (S). Non, rassurez-vous, je demande le vote nominal.

Le président. Madame Cahannes, êtes-vous suivie dans votre demande? (*Plus de quatre conseillères et conseillers municipaux lèvent la main.*) Il en sera fait ainsi.

S'il n'y a pas de demande de renvoi en commission, je ne la ferai pas voter...

M. Alexis Barbey (L). Pour raccourcir la durée des trajets en commission de cet objet, le groupe libéral propose qu'on le renvoie directement à la commission de contrôle de gestion. (*Rires.*)

Mis aux voix, le renvoi à la commission de contrôle de gestion est refusé par 41 non contre 33 oui.

Mise aux voix, la première recommandation de la commission de l'aménagement et de l'environnement est acceptée sans opposition (abstention du groupe libéral).

Mise aux voix, la deuxième recommandation de la commission de l'aménagement et de l'environnement est acceptée sans opposition (abstention de quelques membres du groupe libéral et de l'Union démocratique du centre).

Mise aux voix, la troisième recommandation de la commission de l'aménagement et de l'environnement est acceptée sans opposition (abstention du groupe libéral).

Mise aux voix, la quatrième recommandation de la commission de l'aménagement et de l'environnement est acceptée sans opposition (deux abstentions sur les bancs de l'Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants).

Elles sont ainsi conçues:

RECOMMANDATIONS

1. Le Conseil municipal recommande que la Ville encourage vivement les exploitants à prendre des initiatives visant à personnaliser leur pavillon (œuvres, décorations, plantes, etc.) afin de le rendre plus original, sur la base des directives émises dans le cahier des charges, notamment interdire de couvrir son pavillon d'enseignes publicitaires.
2. Le Conseil municipal recommande que la terrasse soit mise en aval et le pavillon en amont, de sorte que les passants arrivant du centre voient en premier la terrasse ouverte, puis, derrière elle, son pavillon.
3. Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat pour qu'une installation annuelle des pavillons soit possible à terme.
4. Le Conseil municipal recommande de permettre un élargissement de certains pavillons dans le sens voulu par les discussions avec la Fédération des artisans et commerçants et l'Association genevoise des exploitants de stands du lac.

Proposition: pavillons de glaciers et toilettes sur la rade

Mis aux voix à l'appel nominal, l'arrêté amendé par la majorité de la commission des travaux est accepté par 39 oui contre 33 non (2 abstentions).

Ont voté oui (39):

M^{me} Ariane Arlotti (AdG/SI), M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), M^{me} Nicole Bobillier (S), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Monique Cahannes (S), M. David Carrillo (S), M. Alain Comte (T), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Olivier Coste (S), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M. Alain Dupraz (T), M^{me} Hélène Ecuyer (T), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), M. François Gillioz (Ve), M^{me} Béatrice Graf Lateo (S), M. Roman Juon (S), M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. David Metzger (S), M. Jacques Mino (AdG/SI), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Olivier Norer (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pierre Rumo (T), M^{me} Sandrine Salerno (S), M. François Sottas (AdG/SI), M^{me} Marie-France Spielmann (T), M^{me} Martine Sumi-Viret (S), M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

Ont voté non (33):

M^{me} Laurence Andersen (HP), M. Alexis Barbey (L), M. Didier Bonny (DC), M. Simon Brandt (R), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Guy Dossan (R), M. Jacques Finet (DC), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Jean-Marie Hainaut (L), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M^{me} Nelly Hartlieb (HP), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. Philippe Herminjard (R), M. André Kaplun (L), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Pierre Maudet (R), M. Richard North (UDC), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Robert Pattaroni (DC), M. Jean-Luc Persoz (L), M. Georges Queloz (L), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Vincent Schaller (L), M. Armand Schweingruber (L), M. René Winet (R).

Se sont abstenus (2):

M. Guy Jousson (T), M^{me} Sarah Klopmann (Ve).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):

M^{me} Véronique Elefant-Yanni (HP), M^{me} Vera Figurek (AdG/SI), M. Eric Fourcade (HP), M. Eric Ischi (UDC), M. Frédy Savioz (UDC).

Présidence:

M. Roberto Broggin (Ve), président, n'a pas voté.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'extrait de la séance du Conseil administratif du 23 juin 2004, qui décide de prélever la somme de 192 913,89 francs TTC sur la PR-174 «Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 444 400 francs destiné à l'étude des quais marchands de la rade», afin de réaliser un prototype;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 052 400 francs destiné à la première étape du remplacement des pavillons et des toilettes publiques installés sur le pourtour de la rade.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 052 400 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter les montants de 173 300 francs pour les édicules et de 192 913,89 francs pour le prototype, soit au total 366 213,89 francs, partie du crédit d'étude PR-174 de 1 444 400 francs voté le 19 novembre 2002, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2006 à 2015.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Le troisième débat ayant eu lieu, l'arrêté devient définitif.

- 6. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 15 décembre 2004 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 258 000 francs, soit:**
- **un crédit de 81 000 francs (accepté par le Conseil municipal le 19 janvier 2005) destiné à couvrir, dans le cadre du droit de préemption de l'immeuble situé rue de Lausanne 79, les droits d'enregistrement et autres frais, sur le crédit initial (projet d'arrêté PA-50) de 1 585 000 francs voté le 19 avril 2004;**
 - **un crédit d'étude de 177 000 francs destiné à la rénovation légère du bâtiment et à la mise en conformité des installations techniques (PR-381 A)¹.**

Rapporteuse: M^{me} Vera Figurek.

Le Conseil municipal a renvoyé la deuxième partie (crédit de 177 000 francs) de la proposition PR-381 à la commission du logement en date du 19 janvier 2005. La commission du logement s'est réunie le 25 avril 2005, sous la présidence de M^{me} Alexandra Rys. Le procès-verbal a été pris par M^{me} Julie Mancilla, que nous remercions pour la qualité de son travail. La commission a continué son travail sur cet objet, sous la présidence de M. Eric Rossiaud, le 30 mai et le 3 octobre 2005. Nous remercions également M^{me} Laurence Schmidlin pour les excellentes notes de séances.

Séance du 25 avril 2005

Audition de M^{me} Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture (pour le crédit d'étude), et de M. Philippe Ruegg, chef du Service des opérations foncières/information et communication (pour l'acquisition), accompagnés de M. Thierry Viglino, ingénieur sanitaire, et de M. José Borella, adjoint technique

En préambule, M. Ruegg tient à connaître le motif de son audition, étant donné que l'arrêté I (crédit de 81 000 francs) de la proposition a déjà été voté.

M^{me} Payeras abonde dans son sens et saisit l'occasion pour rappeler aux commissaires qu'à l'heure actuelle il s'agit de discuter uniquement de l'arrêté II (crédit de 177 000 francs).

¹ «Mémorial 162^e année»: Proposition, 4083. Commission, 4122.

M^{me} Payeras commence sa présentation en expliquant que l'immeuble de la rue de Lausanne 79 comporte 20 appartements: 13 sont squattés et 7 sont loués depuis le 1^{er} janvier 2005.

L'extérieur du bâtiment est en bon état, à part les fenêtres. Mais c'est à l'intérieur que l'on a pu constater des problèmes de sécurité, de chauffage ou de sanitaires.

Le crédit demandé a pour but de mener des études pour les travaux minimaux à effectuer dans cet immeuble.

Des photos sont montrées aux commissaires (annexe 1). M^{me} Payeras les commente. Elle attire l'attention de la commission sur le fait que les conduites des sanitaires sont en plomb et qu'il y a régulièrement des inondations. De même, les installations pour le chauffage sont à mettre en ordre. Elle précise que des risques importants d'incendie et de dégâts d'eau sont encourus en l'état.

A la suite de l'exposé de M^{me} Payeras, une discussion entre les auditionnés et les commissaires a mis en exergue différents points autour des thèmes suivants:

1. toiture;
2. fenêtres;
3. chauffage;
4. électricité;
5. salles de bains;
6. sécurité;
7. pas de plans de l'immeuble;
8. bricolage des habitantes et habitants de l'immeuble;
9. habitantes et habitants du bâtiment pendant les travaux;
10. discussions entre la Gérance immobilière municipale et les habitantes et habitants de l'immeuble;
11. occupation future de l'immeuble;
12. priorité de rénovation de cet immeuble.

Toiture

M. Borella affirme que les toits sont en ordre, de même que la couverture. Il attend de voir de plus près la charpente.

Fenêtres

A la question d'une commissaire qui demande si les fenêtres seront changées, M^{me} Payeras répond par l'affirmative. M. Viglino ajoute qu'en les refaisant on les rend plus étanches. Cela lui semble important, car à l'heure actuelle on ne peut plus assurer des combustions normales dans cet immeuble et c'est un danger pour les habitants.

Chauffage

M^{me} Payeras précise qu'il n'y a pas de chaufferie dans l'immeuble et que l'on peut considérer cet immeuble comme non chauffé, vu le chauffage de fortune qui y règne.

M. Viglino souligne que les installations de chauffage posent des problèmes de sécurité. A la question d'un commissaire qui s'enquiert de savoir quel type de chauffage sera utilisé, M. Viglino répond qu'on utilisera le gaz, si on crée une installation de chauffage central.

Une commissaire demande si beaucoup d'immeubles et appartements de la Ville sont sans chauffage. M^{me} Payeras répond par l'affirmative. Un inventaire détaillé est en cours.

Un commissaire demande si l'on peut chauffer au bois. M. Viglino précise que l'on ne peut pas obtenir d'autorisation pour ce genre de chauffage en ville. Mais il s'engage à répondre plus précisément par écrit (annexe 2).

Electricité

Un commissaire demande des nouvelles du dernier contrôle des Services industriels de Genève. M. Viglino répond que les installations d'électricité sont contrôlées. Mais il n'a pas encore de rapport à disposition. Il devrait arriver bientôt.

Salles de bains

M. Viglino explique que les baignoires montrent des atteintes à la structure. En réponse à la question d'un commissaire qui voulait savoir s'il y a des risques dus au fluide, M. Viglino répond que tout est à refaire au niveau des fluides et des sanitaires. Le même commissaire demande s'il existe encore des ouvriers pour réparer des conduites en plomb. Il lui est répondu par l'affirmative par M. Viglino, qui est lui-même plombier.

Sécurité

Une commissaire demande s'il a été constaté un risque de pollution avec le mazout ou le butane. M. Viglino relève que les gens ont tendance à calfeutrer les entrées d'air, ce qui entraîne une combustion non terminée. Un accident n'est pas certain, mais il existe un danger important.

Pas de plans de l'immeuble

M^{me} Payeras informe les commissaires du fait que les honoraires d'architectes sont élevés, car on n'a pas trouvé de plans pour le bâtiment. Ils devront donc être redessinés.

Bricolage des habitantes et habitants de l'immeuble

Les auditionnés font remarquer à plusieurs reprises que les habitants de l'immeuble bricolent. Selon leurs dires, certains veulent doubler les fenêtres eux-mêmes, descendre des cloisons, des faux plafonds. Il est aussi précisé que les installations de chauffage sont très hétéroclites.

Une commissaire demande s'il y a une différence d'entretien entre les appartements squattés et les appartements loués. M^{me} Payeras répond que les mêmes problèmes se retrouvent dans tous les appartements. Souvent, les habitants ne demandent à personne pour descendre des parois ou bien pour faire communiquer des appartements.

Habitantes et habitants du bâtiment pendant les travaux

(Voir annexe 3.)

Rénovation légère ou lourde

A la question d'une commissaire qui demandait si les rénovations à faire peuvent être réellement considérées comme légères, M^{me} Payeras répond qu'en l'espèce les locataires pourront rester dans leur appartement pendant les travaux.

Il est précisé que le but est de procéder à des rénovations minimales.

Un autre commissaire demande davantage de précisions quant à la question de savoir si les rénovations seront légères ou lourdes.

M^{me} Payeras répond que c'est une rénovation légère, puisque l'on ne touche pas la structure mais l'enveloppe: créer une chaufferie, changer les fenêtres, changer une ou deux poutres, remplacer les conduites verticales.

Un commissaire demande si les appartements seront vidés pendant les travaux. M^{me} Payeras espère que les travaux se feront par rotation. Elle précise également que cela dépendra des locataires: certains exigent d'être relogés, d'autres pas.

Discussions entre la Gérance immobilière municipale et les habitantes et habitants de l'immeuble

Une commissaire demande si les squatteurs seraient prêts à payer des loyers. M^{me} Payeras les a reçus avec la Gérance immobilière municipale (GIM) il y a un mois. Il a été dit aux squatteurs qu'ils devaient s'inscrire à la GIM et donner les informations personnelles nécessaires ainsi que leurs salaires. La GIM a dit avoir reçu cinq demandes, de même que la liste des membres de l'association LS 79. Douze personnes se sont manifestées.

Occupation future de l'immeuble

Un commissaire demande si, une fois l'immeuble rénové, les habitants devront partir. M^{me} Payeras précise que la GIM est prête à faire un bail avec les habitants. Au jour de l'audition, 12 personnes se sont annoncées pour 13 appartements. Elle va revoir les squatteurs dans le courant de la semaine. Il est impératif que les habitants s'inscrivent auprès de la GIM s'ils veulent obtenir un bail.

Un commissaire demande aux intervenants s'ils peuvent joindre des courriers de la GIM et des habitants au procès-verbal de la commission. M^{me} Payeras dit qu'elle peut donner à la commission les lettres qu'elle possède. Elle lit la lettre qu'elle a reçue de la GIM dans laquelle il est écrit que peu de personnes sont inscrites sur la liste. Elle précise également que la GIM n'est prête qu'à conclure des baux individuels et non des baux collectifs.

Un commissaire pose la question des coûts des loyers futurs. M^{me} Payeras répond qu'un bref calcul a été fait et qu'ils reviendraient au maximum à 3220 francs.

Un commissaire demande si l'immeuble a une destination, tel le logement d'urgence. M^{me} Payeras répond que cet immeuble est destiné au logement d'urgence pour les personnes qui sont là.

Un commissaire demande ce qui se passerait si, après la régularisation des baux, on constatait que des personnes seules habitent dans des trois-pièces; la collocation est-elle possible? M^{me} Payeras rappelle qu'il n'est pas admis que des personnes seules occupent des trois-pièces, étant donné que c'est du logement social, mais que la collocation est possible.

Priorité de rénover cet immeuble par rapport aux autres immeubles de la Ville

Un commissaire demande pourquoi cet immeuble semble prioritaire pour des rénovations, alors que d'autres immeubles appartenant à la Ville de Genève semblent dans un état encore plus critique.

M^{me} Payeras répond qu'il y a une priorité pour cet immeuble parce qu'il a été acheté. Il existe donc une obligation légale de le rénover. Les autres immeubles sont sujets au vieillissement. Dans le cas de cet immeuble, il faut constater que les risques sont importants. M^{me} Payeras affirme qu'en tant que techniciens les intervenants ne peuvent pas laisser l'état de cet immeuble caché. Elle affirme également que, si un incendie ou un sinistre se produit, les commissaires sauront que cela résulte de leur choix de ne pas procéder aux travaux.

La même commissaire ne comprend pas la priorité de cet immeuble par rapport à d'autres qui semblent également, voire plus, en danger.

M^{me} Payeras est d'accord avec le commissaire et précise que certains immeubles nécessitent des travaux encore plus lourds que le 79, rue de Lausanne.

Un commissaire demande pourquoi la responsabilité légale de la Ville de Genève de rénover un immeuble lui appartenant serait plus importante pour la rue de Lausanne 79 que pour d'autres immeubles.

M^{me} Payeras rappelle que la responsabilité juridique est la même pour tous les immeubles. Elle suggère aux commissaires de se rendre sur place afin de se rendre compte de l'état de l'immeuble.

Un commissaire émet l'hypothèse que le Conseil municipal ne vote pas le crédit demandé par la proposition. La GIM n'a-t-elle pas un fonds d'entretien d'urgence pour les travaux qui sont considérés comme de première nécessité, car des locataires vivent dans des conditions dangereuses. M^{me} Payeras relève que le Conseil municipal a enlevé des millions au crédit d'entretien et qu'il n'y a plus beaucoup d'argent. Il faudra donc continuer à bricoler.

Discussion de la commission

Différentes suites aux travaux sont proposées:

- audition de la GIM;
- audition des locataires;
- une visite sur place.

Les commissaires ne trouvent pas pertinent d'auditionner les locataires, car ils ne sont pas en cause, étant donné qu'il s'agit de se prononcer sur les travaux. Un commissaire précise qu'ils n'ont pas demandé à être entendus, notamment par le biais d'une pétition. Une autre commissaire précise que, à ce stade, il n'est question que du crédit d'étude.

La commissaire qui a émis la proposition d'audition des locataires retire donc sa proposition, mais se réserve le droit de la proposer par la suite si cela devait sembler pertinent.

La présidente met au vote l'audition de la GIM, qui est acceptée par 11 oui contre 1 non.

Séance du 30 mai 2005

Audition de MM. Mario Cavaleri, chef de la Gérance immobilière municipale, et Charles Lassaue, directeur adjoint à la Direction des finances

Un commissaire demande où en sont les relations avec les locataires actuels.

M. Lassaue répond qu'il leur a été proposé de régulariser leur situation en s'inscrivant à la GIM. Un délai de quatre semaines leur a été laissé, mais peu a été fait. Aussi, seuls les dossiers des inscrits sont avancés.

Une commissaire demande de quels types de baux il s'agit. M. Lassaue lui répond que ce sont des baux normaux.

Une commissaire dit que 12 personnes s'étaient inscrites pour les 13 appartements occupés. Qu'en est-il?

M. Lassaue précise que la GIM souhaite avoir des taux d'occupation respectés. La plupart des habitants qui se sont inscrits sont des couples.

Une commissaire aimerait avoir des précisions sur les appartements loués: est-ce des trois-pièces, des familles y habitent-elles?

M. Cavaleri n'a pas les informations et donnera la réponse par écrit.

Un commissaire demande s'il a été prévu de faire du logement d'urgence dans cet immeuble. M. Lassaue répond qu'il n'est pas prévu de faire spécifiquement du logement d'urgence.

Une commissaire demande s'il est prévu une réduction de loyers pendant les travaux. M. Cavaleri répond que cela n'est pas prévu, sauf si les nuisances devaient être lourdes.

La même commissaire demande ce qui se passerait dans l'hypothèse où le Conseil municipal ne votait pas ce crédit. La GIM serait-elle obligée d'effectuer les travaux d'urgence?

M. Cavaleri répond que les travaux minimaux seraient pris sur le budget global du Service des bâtiments.

Séance du 3 octobre 2005

Audition de MM. Charles Lassaue, directeur du département des finances, Mario Cavaleri, chef de la Gérance immobilière municipale, et Bernard Sauthier, adjoint de direction de la GIM

Le président rappelle aux commissaires qu'il s'agit de traiter à présent du crédit d'étude et demande aux auditionnés des précisions sur les démarches entreprises par la GIM par rapport à cet immeuble.

M. Lassaue rappelle que le Conseil administratif avait décidé, en février 2005, de procéder à la régularisation des occupants du 40, rue de Zurich et du 79, rue de Lausanne. Après discussions, actuellement, la plupart des occupants ont un contrat.

M. Sauthier précise qu'à la rue de Lausanne, sur 20 baux, il y a 10 baux d'anciens squatteurs régularisés, un en attente, cinq qui existaient auparavant, un pour le concierge, un qui reste à libérer, une enseigne de la Société générale d'affichage (SGA) et un atelier squatté dont le bail est en cours de négociation.

A la question d'un commissaire qui demande combien de baux sont subventionnés, M. Sauthier répond qu'il y en a sept.

Une commissaire rappelle qu'il a été dit à la commission que les baux de la rue de Lausanne seraient soumis à une durée limitée, de combien sera cette durée? De plus, elle aimerait savoir si les locataires actuels pourront rester dans l'immeuble, après les travaux.

M. Sauthier puis M. Lassauce répondent à ces questions en confirmant que les contrats de bail ont une durée limitée dont ils ne se souviennent pas et transmettront donc la réponse par écrit (annexe 4). Les locataires pourront rester dans leur logement le temps des travaux si les rénovations sont légères.

Une commissaire demande combien de locataires ont une subvention.

M. Sauthier répond qu'il y en a cinq.

Elle demande également des précisions sur l'enseigne de la SGA. Où se situe-t-elle, quelle est la location payée à la Ville? Une autre commissaire demande combien il y a d'enseignes sur les bâtiments de la Ville.

M. Lassauce s'engage à répondre par écrit (annexe 4).

Une commissaire demande s'il est prévu de reloger les locataires au cas où des rénovations lourdes devraient être entreprises et s'il était possible d'inscrire dans le bail une promesse de relogement.

M. Lassauce répond par la négative, mais précise que cela n'empêche pas d'entrer en discussion avec les locataires.

Une commissaire demande comment les loyers ont été fixés.

M. Lassauce répond que c'est la méthode à points qui a été employée. Le montant des loyers se situe entre 1500 et 2000 francs par pièce et par année.

Il est également demandé à M. Lassauce si l'on discutait déjà d'un montant de loyer après rénovation. Ce dernier répond qu'il sera fixé selon le programme de rénovation. Le Conseil administratif pensait fixer le loyer à 2800 ou 3000 francs par pièce par année.

Les auditionnés se retirent.

Le président précise qu'il s'agissait de la dernière audition prévue et demande à la commission si elle souhaite entendre d'autres personnes.

Durant la discussion, certains commissaires soulèvent à nouveau le problème des priorités de rénovation. En effet, après les auditions, les commissaires ont pu conclure que d'autres immeubles, notamment le 40, rue de Zurich, sont dans un état de vétusté encore plus important. Ils sont donc sceptiques quant à l'urgence des travaux sur l'immeuble du 79, rue de Lausanne.

Néanmoins, d'aucuns sont sensibles aux problèmes évoqués par les différents services: sécurité, risque d'incendie, et estiment que les travaux sont urgents.

D'autres précisent qu'il ne s'agit, à présent, que d'un crédit d'étude, mais qu'il faudra être vigilants quant à la nécessité ou non d'une rénovation lourde plutôt que légère. La commission devra également s'assurer que les locataires puissent rester dans leur appartement pendant et après les travaux.

Dans leur prise de position, les socialistes, l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et les Verts demandent d'attendre le document dont parlait M^{me} Payeras qui présenterait les priorités en termes de rénovation du patrimoine financier, voire administratif. Cela car ils ne souhaitent pas s'engager dans des travaux sur un immeuble alors que d'autres sont dans des états de délabrement bien plus importants. De plus, ils aimeraient attendre les réponses de M. Lasauce. Même s'ils votaient la proposition, ils voudraient le faire en toute connaissance de cause.

Le Parti démocrate-chrétien pense que le Conseil municipal aurait dû refuser d'acheter l'immeuble. A présent, il se doit de rénover ce bâtiment.

Le Parti libéral est prêt à voter tout de suite la proposition.

Le président met donc au vote la proposition d'attendre les réponses attendues par la commission avant de procéder au vote de la proposition.

Cette proposition est refusée par 7 non et 7 oui.

Une commissaire demande néanmoins au président d'écrire au nom de la commission afin d'avoir les réponses aux questions posées.

Une autre commissaire estime que cela n'est pas utile et qu'il faut procéder au vote de la proposition.

Une commissaire s'insurge contre le fait que l'on ne laisse pas la commission attendre les documents et réponses demandés avant de procéder au vote. Sans cela, elle ne peut se déterminer.

Le président propose de demander à recevoir les documents demandés et soumet cette proposition au vote.

Cette proposition est acceptée.

Une commissaire demande au président de demander également dans la lettre les priorités établies pour le patrimoine administratif.

D'autres commissaires pensent que cela dépasse le cadre de la commission et qu'il faudrait plutôt déposer une motion à cet effet.

Le président propose que ce document soit annexé au rapport (annexe 5).

Il met ensuite au vote l'arrêté II de la proposition PR-381.

Le crédit est accepté par 9 oui (3 L, 2 UDC, 1 DC, 1 R, 2 Ve) contre 5 non (3 S, 2 AdG/SI).

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 177 000 francs destiné à l'étude de la rénovation légère du bâtiment et de la mise en conformité des installations techniques de l'immeuble situé à la rue de Lausanne 79.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 177 000 francs.

Art. 3. – Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense mentionnée à l'article premier ainsi que celle de la réalisation seront ajoutées à l'inscription déjà effectuée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier. En cas de non-réalisation du projet, l'étude sera amortie en 3 annuités.

Annexes:

1. photographies de l'immeuble
2. courrier de M. Viglino sur le chauffage à bois (le rapport «Qualité de l'air 2003» du Département de l'intérieur et de l'environnement (79 pages) transmis par M. Viglino est consultable sur intraCM/Divers/Interne CM)

3. courrier des habitants de l'immeuble au Conseil municipal
4. réponses à propos du bail à loyer et des enseignes SGA
5. investissements concernant le patrimoine financier: courrier de M. Ferrazino













2106

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2006 (soir)
Proposition: immeuble de la rue de Lausanne 79



ANNEXE 2

-----Original Message-----

From: Thierry.Viglino@ene.ville-ge.ch
[mailto:Thierry.Viglino@ene.ville-ge.ch]
Sent: mercredi, 4. mai 2005 14:22
To: Alexandra Rys
Cc: Valerie.Cerda@ene.ville-ge.ch; Isis.Payeras@arc.ville-ge.ch
Subject: Lausanne 79

Madame,

Comme convenu lors de notre téléphone du jour et en complément à la séance de la commission du 25 avril traitant du bâtiment Lausanne 79, nous vous faisons parvenir le rapport de la "Qualité de l'air 2003".

Lors de cette commission, nous vous informions, suite à la demande de M. Rossio, qu'il ne serait pas possible, en raison de sa situation urbaine, de créer dans le bâtiment Lausanne 79 un chauffage central utilisant le bois comme combustible.

Pour répondre à l'ordonnance sur la protection de l'air (OPAIR), le rapport joint indique des valeurs de No2, ozone, particules fines, CO et de So2 à ne pas dépasser.

En ce qui concerne le chauffage au bois les valeurs à considérer sont principalement le NO2 et les particules fines. Or vous constaterez que le bâtiment se trouve dans une zone sensible où les valeurs-limites sont dépassées. D'où notre remarque quant à la faisabilité de ce genre d'installation à cet endroit. (Voir notamment, dans le rapport, les pages :10,20,21,49 et 50 "station Wilson").

À noter que le bâtiment de la rue Liotard dont-il a été fait mention lors de la séance, se trouve dans une zone plus favorable.

2108

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2006 (soir)
Proposition: immeuble de la rue de Lausanne 79

Vous souhaitant bonne réception, recevez, Madame nos meilleures salutations.

Thierry Viglino
Ingénieur sanitaire
Energie

Association LS 79

Rue de Lausanne 79 1202 Genève stephane@sprading.com svenkreter@yahoo.fr

ANNEXE 3

Genève, le 15 janvier 2005

Concerne: Immeuble sis au 79 Rue de Lausanne – Proposition 381 du Conseil administratif

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

L'immeuble 79 rue de Lausanne a été l'objet d'une opération spéculative qui a laissé des appartements intentionnellement vides durant de nombreuses années.

En avril 2002, un certain nombre des ces appartements vacants ont été occupés par notre association. Cette décision de réquisition populaire répondait à l'article 26 de la loi de démolition transformation et rénovation (LDTR) qui précise qu'« afin de remédier à la pénurie de logements, l'Etat peut acquérir par voie d'expropriation (...) des appartements locatifs laissés vides de tout occupants sans motif légitime durant plus de 3 mois consécutifs », ce qui était le cas. Elle a été prise suite à l'impossibilité de voir ces appartements remis sur le marché malgré nos nombreuses démarches.

Cependant, c'est bien en désespoir de cause, car nous étions tous sans logement, que nous sommes résolus à cette situation, certes illégale, mais néanmoins acceptée dans notre République à la vue de la crise extrême que connaît le marché du logement.

Notre association est majoritairement constituée de personnes à revenus modestes et prêtes à consentir des efforts, tant dans l'exécution de travaux que sur les questions de confort. Une fois notre association constituée, nous avons versé mensuellement une somme équivalente à un loyer, dans le but de pouvoir nous régulariser face au propriétaire quel qu'il soit. Notre objectif est de créer un lieu de vie agréable pour tous les habitants, qui se satisfont de la typologie actuelle de logement, en instaurant un dialogue entre les habitants et le propriétaire.

Depuis le rachat de cet objet par la Ville de Genève ce printemps, nous avons reçu des visites de la Fondation HLM qui selon nos informations a renoncé à acquérir cet immeuble, qui de fait, à notre connaissance, revient à la Gim, dont nous sommes disposés à respecter les normes sur le taux d'occupation des logements.

Jusqu'à ce jour, nous n'avons pas pu prendre contact avec cette dernière afin de lui proposer le versement d'un loyer que nous sommes prêts à payer depuis ce jour, et rétroactivement depuis le rachat de l'immeuble par la Ville de Genève, et ce même si des travaux de rénovations ne devaient commencer que dans plusieurs mois ou années.

Dès ce jour, nous contactons Monsieur le Maire Pierre Muller et les services de la Gérance Immobilière Municipale, ainsi que Monsieur Ferrazino, Conseiller administratif délégué au service des bâtiments.

Nous espérons que ce courrier vous permettra de mieux comprendre la situation actuelle du 79 Rue de Lausanne qui n'attend que de pouvoir vivre sereinement et dans la légalité.

Nous vous présentons, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de notre haute considération.

Pour l'association LS 79:
Stéphane Juillard

Sven Kreter

ANNEXE 4



Département des finances
et de l'administration générale

Ville de Genève

Direction

Monsieur Eric Rossiaud
Président
Commission du logement

Genève, le 4 octobre 2005

Concerne : Commission du logement du 3 octobre 2005

Monsieur le Président,

Pour donner suite à mon audition ainsi qu'à celle de Monsieur Bernard Sauthier, adjoint de direction à la Gérance immobilière municipale, en date du 3 courant, nous vous prions de trouver ci-après réponses aux questions posées par la Commission du logement.

Question 1 : Exemple de bail

Vous trouverez en annexe un exemple de bail pour l'immeuble Rue de Lausanne 79. Ce dernier est identique pour la Rue de Zürich 40.

La durée est déterminée et la Ville de Genève s'est réservée la possibilité d'une résiliation anticipée si des rénovations pouvaient être entreprises.

Aucune garantie de relogement n'est offerte.

Question 2 : Nombre de baux "enseignes" ?

Les baux pour des enseignes sont des exceptions sur le domaine privé de la Ville de Genève. 3 cas peuvent être cités :

- 1) Rue de Lausanne 79 : en bordure du jardinet de l'immeuble
- 2) Av. Blanc 31 (à l'angle de l'Av. de France) : à la sortie du parking extérieur
- 3) Au kiosque de la Place Claparède

Les autres enseignes sont sur le domaine public et ne figurent donc pas dans l'état locatif des immeubles concernés.

2.

Question 3 : Emplacement de l'affichage à la rue de Lausanne 79 ?

L'enseigne se trouve en bordure du jardinet de l'immeuble

* * *

Je me tiens à votre disposition pour tout complément d'information.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Charles Lassaue
Directeur

Annexe : copie du bail à loyer Rue de Lausanne 79

APPARTEMENTS

Bail à loyer

Conditions particulières

Loc.

Réf. :

Immeuble : Rue de Lausanne 79 - 1202 GENEVE.*****

Bailleur : LA VILLE DE GENEVE - Gérance immobilière municipale, propriétaire
représenté par Monsieur Pierre MULLER - Conseiller administratif *****

Locataire : Monsieur xxxxxxxx - déjà dans les locaux.*****

Objet de la location : Logement de 3 pièces d'env. 60 m2 au xxx étage - n° xxxxx.*****

Destination des locaux : Habitation principale, à l'exclusion de toute autre destination *****

Dépendances : uniquement celle(s) indiquée(s) dans l'état des lieux d'entrée, mis(e/s) à disposition, gratuitement et à bien plaisir.*****

Durée du bail : Un an et quinze jours*****
Début : 16 juin 2005*****

Fin : 30 juin 2006*****

Renouvellement selon article 13 des Conditions générales et règles et usages locatifs appliqués dans le canton de Genève

du 16.06.2005

au 30 juin 2006*****

Loyer

Provisions chauffage / eau chaude

Télé réseau

	Annuel	Trimestriel	Mensuel
Loyer	5796.00		483.00
Provisions chauffage / eau chaude	0.00		0.00
Télé réseau	0.00		0.00
TOTAL	5796.00		483.00

du

au

Loyer

Provisions chauffage / eau chaude

Télé réseau

	Annuel	Trimestriel	Mensuel
Loyer			
Provisions chauffage / eau chaude			
Télé réseau			
TOTAL	0.00		0.00

du

au

Loyer

Provisions chauffage / eau chaude

Télé réseau

	Annuel	Trimestriel	Mensuel
Loyer			
Provisions chauffage / eau chaude			
Télé réseau			
TOTAL	0.00		0.00

Les parties déclarent connaître et accepter, d'une part les conditions générales et règles et usages locatifs appliqués dans le canton de Genève (Edition 2001) et, d'autre part le Règlement fixant les conditions de location des logements de la Ville de Genève, dernière version approuvée par le Conseil administratif.---

Clauses particulières

Le locataire accepte les conditions particulières de location énoncées ci-dessous :

1. **L'appartement faisant partie du présent contrat est rattaché à la catégorie des logements à caractère social permettant à la Ville de Genève de poursuivre ses objectifs en matière de politique sociale, conformément aux principes définis dans le Règlement fixant les conditions de location des logements de la Ville de Genève en vigueur. De ce fait, le titulaire s'engage à informer immédiatement le bailleur de tout changement de sa situation financière ou familiale. Par ailleurs, il adressera à la Gérance immobilière municipale, sur simple requête, tous les renseignements et pièces justificatives permettant de déterminer sa situation et celle des personnes habitant avec lui et de fixer le revenu familial.**
A défaut, le bailleur se réserve le droit de résilier le contrat de bail.
2. **En dérogation aux articles 12-,13- et 16- des Conditions générales et règles et usages locatifs appliqués dans le canton de Genève, la Ville de Genève pourra résilier le présent bail dans un délai de trois mois après que les crédits nécessaires à la réhabilitation de l'immeuble sis rue de Lausanne 79 soient acceptés par le Conseil municipal de la Ville de Genève. Dès lors, aucun engagement ne saurait être pris par le bailleur s'agissant de l'éventuel relogement des habitants.---**
3. **Le locataire reconnaît savoir que pour bénéficier de la totalité de la subvention que lui octroie la Ville de Genève, le nombre de personnes occupant le logement ne pourra être inférieur à deux.---**
4. **En dérogation à l'article 8.- des Conditions générales et règles et usages locatifs appliqués dans le canton de Genève, il est rappelé au locataire que la sous-location d'un logement à caractère social, propriété de la Ville de Genève, est interdite.---**
5. **Afin d'assurer un fonctionnement régulier et efficace de la ventilation, il est interdit d'obtenir les ouvertures d'aération.---**
6. **L'immeuble sis rue de Lausanne 79 est équipé d'un système de fermeture à code. Les heures d'ouverture ou de fermeture de la porte d'entrée du bâtiment sont de la compétence exclusive du bailleur.---**
7. **Les locaux étant particulièrement vétustes, le locataire les accepte dans l'état actuel, sans aucuns frais pour le bailleur, à l'exception de la révision des installations électriques si celle-ci est exigée par les Services Industriels de Genève.---**

=====
Fait et signé en 2 exemplaires à Genève, le 8 juin 2005.---

Le locataire :

xxxxxxxxx

Le bailleur :

Pierre MULLER
Conseiller administratif

ANNEXE 5

**Proposition de réponse à envoyer en email
à Mme Alexandra Rys - Présidente de la Commission du logement
avec copie à Mme De-Ciocchis + MM. Baillif, Mermillod, Mariaux et Lassaue**

Concerne : Investissements concernant le patrimoine financier

Madame la Présidente,

En réponse à une récente demande de votre commission, je peux d'ores et déjà vous donner les informations dont dispose mon département qui est chargé de la planification des investissements.

Entre 2000 et 2005, soit pas tout à fait 6 ans, les dépenses d'investissements relatives au patrimoine financier « Entretien des bâtiments locatifs » représentent environ 9 % de la totalité des investissements.

Il faut noter que cette analyse ne correspond pas aux dépenses réelles mais uniquement aux dépenses prévisibles, en fonction des crédits votés.

Nous avons dès lors interpellé le Département des finances, service de la comptabilité générale, afin qu'il puisse fournir sur ces 10 dernières années les dépenses réelles d'investissements, informations qui vous seront communiquées ces prochains jours.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de ma parfaite considération.

Christian Ferrazino



Direction de l'organisation urbaine et des constructions

Part des rénovations du patrimoine financier (logements) par rapport aux dépenses d'investissement totales de la Ville de Genève
Dépenses effectives - Période 1995/2004

Années	Total des dépenses d'investissement consacrées aux logements	Total net des dépenses d'investissement de la Ville	Pourcentage investissements logement / investissements totaux
1995	7.796.543	87.920.253	8,9
1996	7.949.668	76.314.518	10,4
1997	5.762.353	88.968.153	6,5
1998	8.566.037	97.646.435	8,8
1999	4.536.774	70.462.820	6,4
2000	4.341.107	133.206.709	3,3
2001	4.528.264	63.340.047	7,1
2002	7.030.863	78.037.630	9,0
2003	8.398.072	158.182.614	5,3
2004	12.811.481	132.607.826	9,7
Totaux	71.721.162	986.687.005	7,3

Unité monétaire : en francs suisses
Source : cptes CGE

Premier débat

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Voilà un immeuble qui a fait beaucoup parler de lui! Le propos d'aujourd'hui sera concentré sur le projet d'arrêté II de la proposition PR-381, à savoir le crédit d'étude de 177 000 francs destiné à la rénovation légère du bâtiment. Comme vous le savez, la Ville a fait part de son droit de préemption il y a environ deux ans et elle a réalisé une très bonne affaire. Je tiens à le rappeler ici, cet immeuble du 79, rue de Lausanne est extrêmement bien situé, très bien desservi par les transports publics et tout à fait adéquat pour du logement social. En outre, depuis le rachat de cet immeuble par la Ville, tous les locataires sont soumis à des baux régis par la Gérance immobilière municipale (GIM). Nous avons donc assisté à une normalisation de la situation.

J'aimerais concentrer mon propos sur un autre aspect, c'est-à-dire l'état de l'immeuble, jugé relativement bon. Il n'y a pas de gros problèmes de toiture et de façades et il a été convenu que seuls des travaux légers devaient être opérés dans ce bâtiment. A plusieurs reprises, les représentants de la Ville ont souligné, lors des auditions en commission, que des travaux légers impliquaient des problèmes de sanitaires, de systèmes électriques et, éventuellement, l'installation d'un chauffage de type central. Néanmoins, nous n'avons pas constaté un danger particulier. Nous avons été sensibles également aux obligations légales, puisqu'il s'agit d'un immeuble acheté par la Ville et où, en conséquence, il serait utile de faire un certain nombre de travaux. La Ville, en effet, ne peut pas éviter de faire face à ses responsabilités.

Mais, au niveau des Verts et avec d'autres groupes de l'Alternative, nous avons soulevé la question sur laquelle, je pense, notre débat portera, à savoir l'urgence de ces travaux. Cet immeuble nécessite-t-il plus que n'importe quel autre immeuble de la Ville des travaux de réfection? Je le répète, nous avons constaté, avec les architectes de la Ville, que les travaux nécessaires étaient de type léger. Nous ne voyons donc pas, en l'état, la nécessité de faire des travaux lourds pour l'instant.

Nous avons entendu à plusieurs reprises, de la part des services compétents de la Ville, que nombre d'immeubles sont dans un état infiniment plus dégradé. Un des soucis de notre groupe a donc été, dans le cadre de la commission, d'obtenir enfin un document qui porterait sur l'ensemble des immeubles de la Ville, avec l'état des dégradations.

L'autre jour, à la commission des travaux, nous avons été heureux d'entendre M. Meylan, chef du Service des bâtiments du département de M. Ferrazino, nous donner des informations sur les fiches en train d'être élaborées, mais ce que nous attendons, c'est le document promis en novembre 2005. Il y a donc déjà un certain retard, mais nous sommes satisfaits d'apprendre qu'il sera bientôt soumis

à la commission. Dans un premier temps, nous avons suspendu l'acceptation de ce crédit, qui devait être tributaire de la remise de ce rapport. Nous y reviendrons plus tard.

Nous avons soulevé la question de l'urgence. Or il n'y a pas de travaux urgents pour cet immeuble et – nous en sommes convaincus – nous pourrions consacrer les 177 000 francs à d'autres rénovations autrement plus pressantes et sérieuses. En revanche, nous souhaiterions que le département consacre une partie de son budget d'entretien à la rénovation de cet immeuble du 79, rue de Lausanne, puisque les travaux requis sont légers. Raison pour laquelle le groupe des Verts refusera cette demande de crédit.

M. Guy Dossan (R). Ecoutez, le groupe radical est un peu emprunté face à cette proposition PR-381... M^{me} Contat Hickel nous a parlé de 177 000 francs, mais il ne s'agit pas des frais d'entretien, mais simplement du crédit d'étude. Or si nous votons ce crédit d'étude – pourquoi pas? – ce sera du bout des lèvres, parce que nous nous méfions de la rénovation légère. Nous verrons bien ce qu'il en sera au moment de la proposition en vue des travaux.

M^{me} Contat Hickel disait tout à l'heure que la Ville a fait une bonne affaire. Avec le groupe radical, je ne suis pas sûr que la bonne affaire ait été faite par la Ville, mais bien plutôt par le propriétaire! C'est vrai, l'enveloppe du bâtiment n'est peut-être pas en trop mauvais état, mais à l'intérieur, excusez-moi, c'est une ruine!

Un aspect dérange un peu le groupe radical. Nous parlerons lundi – ou le mois prochain – du rapport D-45 A1 sur l'entretien des bâtiments. Nous sommes tous d'accord, à la commission des travaux, pour dire que nous avons des dizaines d'années de retard dans l'entretien des bâtiments. Nous en sommes parfaitement conscients et la présentation de M. Meylan et du magistrat a été parfaite. Nous essayons de rattraper ce retard, mais, dans le même temps, nous achetons des immeubles qui nécessitent des rénovations, certes «légères», mais malgré tout importantes.

Quelque chose ne va pas et, à mon point de vue, nous ne sortirons jamais de cette spirale infernale si nous faisons l'acquisition d'immeubles où de gros travaux de rénovation sont nécessaires dès leur achat. Je vous rappelle tout de même que l'immeuble du 79, rue de Lausanne n'a pas été acheté par la Ville il y a quinze ans... Le groupe radical est gêné par le fait que nous avons effectué des travaux sur un immeuble dont nous venons de faire l'acquisition, alors que d'autres bâtiments, comme je l'ai dit tout à l'heure, attendent depuis des dizaines d'années.

Dans certains d'entre eux, il n'y a pas eu de travaux – pas même un coup de peinture – depuis cinquante ans. Nous trouvons alors un peu curieux que,

tout d'un coup, dans un immeuble – je vais faire peut-être hurler certains – des gens, peut-être parce qu'ils sont plutôt du côté de l'Alternative que de l'Entente, soient mieux servis que les autres locataires de la Ville. Cela dérange fortement le groupe radical.

Nous aurions peut-être dû refuser l'achat de ce bâtiment à la rue de Lausanne, mais nous n'avons malheureusement pas été suffisamment prudents. Il nous faut donc maintenant assumer nos responsabilités! C'est vrai, le bâtiment ne va pas s'écrouler et les travaux ne sont pas urgents. Ainsi, lorsqu'on nous présentera la proposition, nous pourrions parfaitement différer sa réalisation, car d'autres objets sont plus importants.

En tout cas, lors des prochaines acquisitions d'immeubles, nous examinerons avec plus d'attention s'ils sont dans un état convenable. Sinon, quelle aubaine fantastique pour tous les propriétaires d'immeubles en mauvais état de Genève s'ils viennent à savoir que la Ville achète des ruines ou des quasi-ruines, si je puis dire! Et les immeubles en mauvais qui n'appartiennent pas à la Ville ne manquent pas sur le territoire de notre municipalité... Ce soir, nous voterons du bout des lèvres ce crédit d'étude, mais nous serons très attentifs en commission lors de l'étude de la proposition en vue des travaux.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, au nom du groupe socialiste, j'aimerais tout d'abord reprendre l'inquiétude manifestée en commission du logement à propos des priorités qui seraient retenues par le Conseil administratif en matière de rénovations du patrimoine bâti.

S'il est vrai que nous pouvons regretter que le document promis à la commission n'ait pas été remis, toujours est-il que nous avons des éléments de réponse dans le rapport de la commission du logement rédigé à la suite de l'examen de la motion M-351, acceptée par notre Conseil.

Ce rapport fait état de la méthode Stratus appliquée en 2003 sur l'ensemble des bâtiments d'habitation de la Ville de Genève propriété de la GIM, et cela en réponse à un audit que nous avons demandé de cette même GIM. Cette méthode a notamment permis d'établir l'état de dégradation des appartements selon trois critères: l'aménagement intérieur, les installations sanitaires et les installations électriques, c'est-à-dire, en partie, les installations qui font l'objet du crédit d'étude dont nous discutons maintenant.

Il en ressort que 10% des habitations de la Ville de Genève sont considérées comme en très mauvais état. Dans ce même rapport, nous lisons que 334 immeubles, dont 77, c'est-à-dire 23% d'entre eux, sont considérés soit en très mauvais état, soit en mauvais état, 34,5% en état moyen et 41% en bon état. Ainsi, le

Conseil administratif a été amené à prendre des décisions qui figurent dans le plan financier d'investissement (PFI).

A cet égard, je vous renvoie au rapport D-39, où le Conseil administratif a essayé de mettre ses priorités sur 23 immeubles dont la méthode Stratus indiquait des états de dégradation différents et qui nécessitaient donc une rénovation du patrimoine bâti différente. Ainsi, 7% des immeubles choisis étaient considérés comme des immeubles en très mauvais état. Dans ces projets, nous avons en quelque sorte un panachage de méthodes de rénovation pour ces éléments du patrimoine bâti. Je précise que les pourcentages que j'ai donnés sont ceux que j'ai calculés pour essayer de vous donner un état général.

Toujours est-il qu'il nous a été expliqué, lors de l'étude du PFI, qu'il n'y avait pas eu de choix a priori d'intervenir soit sur les immeubles d'habitation en très mauvais état de la GIM, soit sur ceux dont l'état d'entretien était moyen, voire bon. Il s'agissait de travailler pour parvenir à une méthode de rénovation du patrimoine bâti à différents stades de la vie d'un bâtiment.

Si je rappelle cela, c'est pour dire que nous avons en ce sens des éléments de réponse. Pour nous, socialistes, nous n'avons pas à être dogmatiques en la matière, car l'entretien du patrimoine bâti doit se faire tant sur des immeubles dégradés, voire très dégradés – et cela nécessite évidemment une rénovation lourde – que sur des immeubles régulièrement entretenus – nous devons évidemment aller dans cette direction.

Dans le cas qui nous occupe, nous avons affaire avant tout à un crédit d'étude pour des installations de chauffage et d'électricité. Par conséquent, nous ne pouvons pas dire a priori qu'il s'agit d'une rénovation extrêmement légère, d'un lifting du bâtiment ou d'une simple mise en conformité. C'est pourquoi nous avons besoin d'un diagnostic clair – avec les coûts chiffrés de la rénovation – que seul un crédit d'étude peut nous donner. Ne nous leurrions pas, il est impossible aujourd'hui de dire si ces travaux ne seront que mineurs, mais ils devront très certainement être effectués en vue de la mise en conformité de cet immeuble aux règles de sécurité!

En définitive, nous sommes placés devant l'alternative suivante: la rénovation légère ou la démolition-reconstruction. Si nous acceptons le crédit d'étude de la proposition PR-381, nous optons pour une rénovation légère. Pourquoi légère? Pour la simple raison qu'il s'agira d'adapter ce bâtiment aux normes de sécurité. Selon les termes du rapport PR-381 A, le principe de la rénovation légère suppose la réalisation des travaux avec la présence des habitantes et des habitants à l'intérieur de l'immeuble, grâce à un système de rotation dans les appartements. Nous, socialistes, nous avons toujours soutenu ce principe, partout où il a été appliqué dans de nombreux immeubles de la Ville de Genève, ou ailleurs.

Mais le diagnostic pourrait révéler que ce bâtiment – ou un autre d'ailleurs – serait dans un tel état de dégradation que ses coûts de rénovation, même légère, pourraient poser la question d'une opération de démolition-reconstruction. C'est le deuxième terme de l'alternative. Or, soyons clairs, nous avons exercé notre droit de préemption, nous avons racheté cet immeuble, nous nous sommes engagés dans l'idée de le remettre sur le marché, par conséquent, assumons le fait de devoir entreprendre des travaux!

Mais, je le répète, pour connaître la véritable nature de ces travaux, nous avons besoin, en toute transparence, de poser un diagnostic sur l'état du bâtiment. En ce sens, ce crédit d'étude est important, car il permettra de définir exactement la nature de la rénovation. Etant donné qu'il s'agit tout de même d'un immeuble d'un certain gabarit avec 20 appartements, nous pouvons dire que le coût du crédit est tout à fait dans la norme de ce qui se pratique. Mais, vu son montant, nous l'entendons comme un crédit qui va de l'étude jusqu'à la soumission – et non pas comme une simple préétude – puisque nous le comprenons comme un montant d'honoraires qui correspond à un projet de rénovation.

C'est pourquoi le Parti socialiste vous recommande de voter ce crédit d'étude pour savoir exactement où nous nous engageons et pour répondre aux objectifs d'entretien et de rénovation du patrimoine bâti de la GIM, quel qu'il soit.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Quel bel exercice de cohérence politique nous offre ce 79, rue de Lausanne! Pour sa part, le groupe démocrate-chrétien savait bien pourquoi il ne voulait pas que la municipalité achète cet immeuble: c'est un immeuble pourri! Alors, qu'avons-nous fait en commission et qu'avons-nous entendu ce soir? Nous nous posons des questions naturellement très judicieuses sur les objectifs et les priorités de notre Ville en matière de rénovation d'immeubles. Malheureusement, nous le savons, nombreux sont les objets à rénover en ville. Mais, à 22 h 53, je ne voudrais pas engager la discussion sur ce sujet, parce que c'est un serpent de mer que nous avons souvent l'habitude d'aborder ici...

Si nous regardons attentivement ce 79, rue de Lausanne, il n'est pas en aussi bon état que l'a prétendu une préopinante tout à l'heure. Installations sanitaires, chauffage, fenêtres notamment sont à remplacer. Nous avons appris en commission que des cloisons ont été abattues un peu à la va comme je te pousse... Or ce sont des choses qui mettent en danger les occupants de ces immeubles. On nous a dit également qu'il y avait eu beaucoup de calfeutrages, d'où risques d'insécurité, d'incendie et d'intoxication au gaz, notamment.

Evidemment, il faut rénover cet immeuble, c'est tout simplement une obligation légale. Dans le cas d'espèce, malheureusement, le groupe démocrate-chrétien assume une responsabilité qui n'est pas la sienne, car nous ne voulions pas

acheter cet immeuble, à la différence du groupe des Verts – aussi ai-je été un peu surprise en entendant tout à l’heure qu’il ne souhaitait pas cette rénovation. Enfin, des responsabilités doivent être prises, parce que ces rénovations répondent à une obligation légale, je le répète. Elles doivent être faites, tout le reste n’est que de la littérature!

M. Alexis Barbey (L). Mesdames et Messieurs, vous me permettrez de faire un petit peu de littérature sur cet objet... (*Exclamations.*) Le groupe libéral et ses représentants en commission du logement avaient décidé d’adopter comme priorité la responsabilité du propriétaire, qui était engagé à rénover ses locaux, puisque les installations actuelles présentaient un certain danger.

A la réflexion, le groupe libéral a décidé de changer sa position et de ne pas soutenir ce crédit, pour les raisons suivantes. Il nous apparaît que de deux choses l’une, soit cet immeuble est effectivement dangereux pour ses habitants, auquel cas il faut l’évacuer d’urgence, procéder aux travaux de réhabilitation et réinstaller des locataires dans un immeuble sain, soit il ne présente pas de danger. Mais, pour nous autres libéraux, le procédé qui consiste à réaménager un immeuble prioritairement aux autres, alors que cet immeuble a été occupé illégalement pendant plusieurs années par des gens régularisés très récemment sur l’initiative de la GIM, reviendrait à privilégier les squatters par rapport à l’ensemble des autres demandeurs de logement de la Ville de Genève.

En outre, les travaux prévus et réalisés l’ont été d’entente avec les squatters, qui, lorsqu’ils occupaient illégalement ces logements, se sont permis d’abattre des cloisons, de calfeutrer des aérations, mettant ainsi en danger la santé des habitants et la pérennité de l’immeuble.

A mon avis, il est important de rappeler que le 79, rue de Lausanne n’est pas le seul immeuble qui ait urgemment besoin de réparations en ville de Genève. D’autres, en effet, sont dans un état bien pire et méritent que la Ville mobilise toutes ses ressources pour entreprendre les travaux de réhabilitation nécessaires.

La pendule m’indique que nous sommes à six minutes de la fin de nos travaux et je ne veux pas prolonger, mais, pour l’ensemble de ces raisons, le groupe libéral refusera cette proposition de crédit.

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). Notre groupe de l’Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) refusera également cette proposition de crédit d’étude. Comme les Verts, notre décision est dictée par le fait que nous ne voyons pas pourquoi... (*Remarque de M. Dupraz.*) Merci, Monsieur Dupraz, de me laisser parler! Nous ne voyons pas pourquoi cet immeuble serait rénové en priorité. Nous

attendons toujours – comme la rapporteuse d’ailleurs – la liste des immeubles qui demandent à être rénovés selon l’urgence des travaux à faire. Cette liste n’est jamais arrivée. Elle nous aurait permis de mieux évaluer cette demande de crédit d’étude.

Cependant, bien évidemment, nous demandons que les services compétents contrôlent l’état de cet immeuble, comme celui de n’importe quel autre immeuble, et l’inscrivent dans le PFI, ou qu’ils utilisent le crédit d’entretien des immeubles pour les travaux à faire.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je serai extrêmement bref. Il y a effectivement des immeubles qui sont en moins bon état et, comme l’a dit M^{me} Valiquer Grecuccio, nous devons aussi entretenir les immeubles courants sans attendre qu’ils soient dans un état de décrépitude tel qu’ils acquièrent la priorité de l’entretien. Au 79, rue de Lausanne, les techniciens nous parlent d’un certain nombre de risques que nous ne pouvons pas exclure.

Je souhaitais dire publiquement, Monsieur le président, que, s’il y a un sinistre, il sera consécutif au choix que ce Conseil municipal peut faire aujourd’hui de refuser d’entreprendre les démarches qui nécessiteront ensuite des travaux d’entretien. Mais, pour ma part, je ne pourrai pas inscrire au budget du département un crédit d’étude si la proposition PR-381 n’est pas votée ce soir.

Deuxième débat

Le président. Je fais voter l’arrêté II de cette proposition, l’arrêté I ayant déjà été voté précédemment.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l’arrêté II recueille 33 oui contre 33 non. Le président départage les voix en votant non.

7. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Ont été déposées les motions suivantes:

- M-639, de MM. Blaise Hatt-Arnold, Alexis Barbey, Jean-Pierre Oberholzer, Georges Queloz, Guy Dossan et M^{me} Nathalie Fontanet: «Pour des poubelles sans mégots»;

- M-640, de *MM. Simon Brandt, Guy Dossan, Philippe Herminjard, René Winet, Pierre Maudet* et *M^{me} Catherine Hämmerli-Lang*: «*Drug testing*: la prévention en matière de drogue ne veut pas dire banalisation!»;
- M-641, de *MM. Blaise Hatt-Arnold, Alexis Barbey* et *M^{me} Nathalie Fontanet*: «Une vision d'ensemble ambitieuse pour la rade de Genève»;
- M-642, de *M^{me} Nathalie Fontanet, MM. Alexis Barbey, Alexandre Chevalier, M^{me} Linda de Coulon, MM. Jean-Marc Froidevaux, Jean-Marie Hainaut, Blaise Hatt-Arnold, André Kaplun, M^{me} Florence Kraft-Babel, MM. Jean-Luc Persoz, Jean-Pierre Oberholzer, Georges Queloz, Vincent Schaller* et *Armand Schweingruber*: «Pour une clarification des critères de subventionnement à diverses associations»;
- M-643, de *M. Alexis Barbey, M^{me} Nathalie Fontanet, MM. Jean-Marc Froidevaux, Vincent Schaller, André Kaplun, Alexandre Chevalier, M^{me} Florence Kraft-Babel, MM. Jean-Charles Lathion, Jacques Finet, Richard North, Guy Dossan, Guy Jousson, M^{mes} Marie-France Spielmann* et *Frédérique Perler-Isaaz*: «Qui fait quoi? Pour une étude comparative des divers modes de fonctionnement et de prise en charge des grandes institutions culturelles dans les principales villes de Suisse».

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2054
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2054
3. Pétitions.	2057
4. Proposition du Conseil administratif du 11 octobre 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 300 000 francs pour procéder à un audit sur le fonctionnement général du Grand Théâtre (PR-505)	2058
5. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargées d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 octobre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 726 000 francs, porté à 4 052 400 francs, destiné à la première étape du remplacement des pavillons de glaciers ou de billetteries et des toilettes publiques installés sur le pourtour de la rade (PR-364 A/B/C/D). Troisième débat.	2072
6. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 15 décembre 2004 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 258 000 francs, soit:	
– un crédit de 81 000 francs (accepté par le Conseil municipal le 19 janvier 2005) destiné à couvrir, dans le cadre du droit de préemption de l'immeuble situé rue de Lausanne 79, les droits d'enregistrement et autres frais, sur le crédit initial (projet d'arrêté PA-50) de 1 585 000 francs voté le 19 avril 2004;	
– un crédit d'étude de 177 000 francs destiné à la rénovation légère du bâtiment et à la mise en conformité des installations techniques (PR-381 A)	2089
7. Propositions des conseillers municipaux	2122
8. Interpellations	2123
9. Questions écrites	2123

La mémorialiste:
Marguerite Conus